



COMMISSION EUROPÉENNE

COMMUNAUTÉ ANDINE
DOCUMENT DE STRATÉGIE RÉGIONALE
2007-2013

12.04.2007 (E/2007/678)

TABLE DES MATIERES

- 0. Résumé**
- 1. Objectifs de la coopération UE/CE avec la région andine**
 - 1.1. Les objectifs du traité CE en matière de coopération extérieure
 - 1.2. La déclaration conjointe sur la politique de développement de l'UE intitulée «Le consensus européen» (2005)
 - 1.3. La communication de la Commission «Un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine» (2005) et la déclaration de Vienne (2006)
- 2. L'agenda politique de la communauté andine**
 - 2.1. L'intégration régionale entre les pays de la Communauté andine
 - 2.2. L'agenda international de la Communauté andine
- 3. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale**
 - 3.1. Analyse la situation politique
 - 3.2. Analyse de la situation économique et sociale
 - 3.3. Les courants d'échanges
 - 3.4. Analyse de la situation environnementale
 - 3.5. La lutte contre la drogue
 - 3.6. Questions transversales
- 4. Aperçu de la coopération passée et présente de la CE - coordination et cohérence**
 - 4.1. Coopération passée et présente
 - 4.1.1. La coopération dans le passé
 - 4.1.2. La coopération actuelle
 - 4.2. Informations sur les activités de coopération des États membres de l'UE et des autres donateurs
 - 4.3. Complémentarité et cohérence entre les différents niveaux de programmation de la CE
 - 4.4. Cohérence avec les politiques de l'UE/CE
- 5. La stratégie de réponse de la CE (secteurs d'intervention)**
 - 5.1. Stratégie générale de réponse
 - 5.2. Le cadre de la coopération dans le document de stratégie régionale 2007-2013
 - 5.3. Domaines de concentration de la coopération au niveau de la CAN
 - 5.3.1. Intégration économique régionale
 - 5.3.2. Cohésion économique et sociale
 - 5.3.3. Lutte contre la drogue
 - 5.4. Risques associés à cette stratégie
- 6. Programme indicatif régional (PIR)**
 - 6.1. Intégration économique régionale

- 6.1.1. Objectif général
 - 6.1.2. Objectifs spécifiques
 - 6.1.3. Résultats attendus
 - 6.1.4. Programmes à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs et type d'assistance à fournir
 - 6.1.5. Intégration des questions transversales
 - 6.1.6. Enveloppe financière
 - 6.1.7. Activités réalisées dans la région au titre d'autres instruments budgétaires de la CE
- 6.2. Cohésion économique et sociale
- 6.2.1. Objectif général
 - 6.2.2. Objectifs spécifiques
 - 6.2.3. Résultats attendus
 - 6.2.4. Programmes à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs et type d'assistance à fournir
 - 6.2.5. Intégration des questions transversales
 - 6.2.6. Enveloppe financière
 - 6.2.7. Activités réalisées dans la région au titre d'autres instruments budgétaires de la CE
- 6.3. Lutte contre la drogue
- 6.3.1. Objectif général
 - 6.3.2. Objectifs spécifiques
 - 6.3.3. Résultats attendus
 - 6.3.4. Programmes à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs et type d'assistance à fournir
 - 6.3.5. Intégration des questions transversales
 - 6.3.6. Enveloppe financière
 - 6.3.7. Activités réalisées dans la région au titre d'autres instruments budgétaires de la CE
- 6.4. Calendrier de mise en œuvre

ANNEXES:

- Annexe 1: La Communauté andine en bref*
- Annexe 2: Le système d'intégration andin*
- Annexe 3: Profil statistique de la Communauté andine*
- Annexe 4: Aperçu de la coopération avec la CAN*
- Annexe 5: Profil environnemental régional*

Acronymes¹

@LIS	Programme de coopération birégionale pour la promotion de la société de l'information
ALADI	Association latino-américaine d'intégration (États membres du Mercosur + Communauté andine + Mexique, Chili, Cuba)
ALC	Amérique latine et Caraïbes
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain: Canada, États-Unis, Mexique
ALFA	Amérique Latine Formation Académique: programme de coopération birégionale dans le domaine de l'enseignement supérieur
AL-INVEST	Programme de coopération birégionale pour la promotion des relations entre PME européennes et latino-américaines
ALβAN	Programme de bourses de haut niveau de l'Union européenne pour l'Amérique latine
ATPDEA	Loi américaine relative à l'éradication des drogues et à la promotion des échanges andins
BEI	Banque européenne d'investissement
BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque mondiale
CAAM	Comité andin des autorités chargées de la protection de l'environnement
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CAF	Corporation andine de développement
CALIDAD	Projet régional andin sur les normes de qualité
CAN	Communauté andine: Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou + SAI
CE	Communauté européenne
CEE	Communauté économique européenne
CEPALC	Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COMPETENCIA	Projet régional andin sur la concurrence
CSN	Communauté sud-américaine des nations
DIPECHO	Programme d'ECHO sur la préparation aux catastrophes naturelles
DPD	Déclaration sur la politique de développement de l'Union européenne
DSN	Document de stratégie nationale
DSR	Document de stratégie régionale
ECHO	Service d'aide humanitaire de la Commission européenne
EIE	Évaluation d'impact sur l'environnement
FED	Banque centrale des États-Unis
FMI	Fonds monétaire international
G3	Groupe des 3: Colombie, Mexique, Venezuela
GRANADUA	Projet régional andin d'intégration douanière
GTZ	Agence de coopération technique (Allemagne)
ICD	Instrument de financement de la coopération au développement
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indicateur du développement humain du PNUD
IIRSA	Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale sud-américaine
JO	Journal officiel des Communautés européennes
Mercosur	Marché commun du Cône sud: Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Venezuela
NPF	Nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime

¹ Les plus usités (et pas nécessairement des acronymes français).

OTCA	Organisation du traité de coopération amazonienne
PIB	Produit intérieur brut
PIDS	Plan intégré de développement social
PIN	Programme indicatif national
PIR	Programme indicatif régional
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
Règlement ALA	Règlement (CEE) n° 443/92 du 25 février 1992 relatif à l'aide financière et technique et à la coopération économique avec les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie
S&T	Sciences et technologies
SAI	Système d'intégration andin (ensemble des institutions régionales andines)
SG-CAN	Secrétariat général de la Communauté andine
SPG	Système de préférences tarifaires généralisées
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TBT	Entraves techniques aux échanges (<i>Technical Barriers to Trade</i>)
TEC	Tarif extérieur commun
UE	Union européenne
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques

0. RÉSUMÉ

La présente stratégie pour la Communauté andine (CAN) offre une vue d'ensemble du système d'intégration de la CAN, de son évolution et de ses perspectives pour l'avenir. Elle présente les objectifs de l'UE en matière de coopération au développement et dresse un bilan des activités de coopération passées et en cours au niveau subrégional de la CAN, en les insérant dans le contexte plus général de la complémentarité avec les autres sources de coopération (y compris les projets ou programmes des autres donateurs) et de la cohérence avec les politiques communautaires. Elle identifie les principaux défis qui attendent la Communauté andine et s'attache à fournir une réponse globale, non circonscrite aux seules activités de coopération.

Le système andin d'intégration régionale est l'un des plus anciens du continent latino-américain. Malgré les fortes disparités entre les différents pays membres de la Communauté andine, qui ont provoqué de sérieux blocages dans le processus, l'intégration s'étend et s'approfondit en dépassant les questions purement économiques et commerciales pour toucher des secteurs aussi divers que la cohésion sociale, la création d'emplois, la lutte contre la drogue ou la protection de l'environnement.

La présente stratégie voit dans l'intégration le principal objectif ou l'enjeu majeur de la Communauté andine. La coopération entre les pays de la CAN dans toute une série de secteurs est fortement encouragée, car elle renforce le système d'intégration et, partant, la stabilité politique, la croissance économique et le développement durable de la région. La coopération de l'Europe avec la Communauté andine, complémentaire de celle qu'elle entretient avec chaque pays de la CAN, a fait la preuve, au fil des ans, de sa valeur ajoutée.

On a retenu trois domaines de concentration pour les activités de coopération au niveau subrégional: 1) aider la Communauté andine à renforcer son intégration économique et, ainsi, à s'assurer un meilleur positionnement dans l'économie mondiale; 2) soutenir les initiatives visant à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de la Communauté andine; 3) assister les pays andins dans leur combat difficile contre le trafic de drogue, conformément au principe de responsabilité partagée qui régit les relations UE-CAN dans ce domaine.

La stratégie couvre la période 2007-2013. Il est prévu de revoir en 2010 les domaines de concentration retenus pour les activités de coopération.

Une dotation indicative de 50 millions d'euros a été attribuée à la Communauté andine pour la période 2007-2013, au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD). Ces crédits se verront complétés par les projets ou les programmes financés au titre des programmes bilatéraux conclus avec les différents pays de la CAN, de la stratégie régionale pour l'Amérique latine ainsi que des programmes thématiques.

1. OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION UE/CE AVEC LA RÉGION ANDINE

1. 1. Les objectifs du traité CE en matière de coopération extérieure

Aux termes de l'article 177 du traité, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise le développement économique et social durable des pays en développement, leur insertion harmonieuse et progressive dans l'économie mondiale et la lutte contre la pauvreté. La politique de la Communauté dans ce domaine contribue à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'à l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Sur la base de l'article 179 du traité, un nouvel instrument de financement de la coopération au développement (ICD) a été adopté en décembre 2006. La Communauté andine est éligible au bénéfice des programmes de coopération financés au titre de l'ICD [règlement (CE) n° 1905/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement.]

1.2. La déclaration conjointe sur la politique de développement de l'UE intitulée «Le consensus européen» (2005)

La nouvelle stratégie pour la période 2007–2013 s'inscrit dans le contexte de la déclaration sur la politique de développement de l'Union européenne («Le consensus européen pour le développement») adoptée par le Parlement européen, le Conseil des ministres, les États membres et la Commission européenne en décembre 2005. Cette déclaration souligne que l'objectif principal et primordial de la coopération au développement de l'UE est l'éradication de la pauvreté dans le contexte du développement durable, et notamment dans le cadre de la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle insiste également sur l'importance du partenariat avec les pays en développement, combiné à la promotion de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la démocratie, dans l'optique d'une mondialisation plus juste et plus équitable. La déclaration préconise une approche différenciée selon les contextes et les besoins, et propose un cadre thématique commun qui fait de la cohésion sociale et de l'emploi une priorité de la stratégie communautaire de coopération au même titre que les échanges commerciaux et l'intégration régionale.

La déclaration sur la politique de développement comporte également une section consacrée à l'intégration des questions transversales. Elle mentionne spécifiquement la promotion des droits de l'homme, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de l'enfant et des droits des peuples indigènes, la prévention des conflits, la nécessité d'un développement durable et la lutte contre le VIH/sida. Ces questions horizontales sont à la fois des objectifs en soi et des facteurs cruciaux pour le renforcement de l'impact et de la durabilité de la coopération.

1.3. La communication de la Commission «Un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine» (2005) et la déclaration de Vienne (2006)

En décembre 2005, la Commission européenne a adopté une communication sur une stratégie renouvelée destinée à renforcer le partenariat stratégique entre l'UE et l'Amérique latine. En prévision du quatrième sommet UE-Amérique latine/Caraïbes qui devait se tenir à Vienne en mai 2006, elle y analysait les défis actuels et faisait des recommandations pratiques pour revitaliser le partenariat. Parmi celles-ci figurent l'intensification du dialogue politique entre les deux régions, la stimulation des échanges économiques et commerciaux, le soutien à l'intégration régionale, la lutte contre les inégalités et la redéfinition de la politique communautaire d'aide et de coopération au développement pour mieux l'adapter aux réalités de l'Amérique latine. La déclaration de Vienne, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes le 12 mai 2006, réaffirme la volonté d'élargir et d'approfondir la coopération UE-ALC dans tous les domaines, dans un esprit de respect mutuel, d'égalité et de solidarité.

2. L'AGENDA POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ ANDINE

Après le départ du Venezuela, la Communauté andine ne réunit plus aujourd'hui que quatre pays de la cordillère des Andes: la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou. Cette organisation régionale, l'une des plus anciennes en Amérique latine, prend naissance dans l'accord de Carthagène de 1969, qui établit le «Pacte andin». Le Chili, membre fondateur, abandonne le Pacte en 1976. Le Venezuela rend effective son incorporation en 1973, mais il se retire en avril 2006. Le format actuel de la Communauté andine avec ses institutions communes, à savoir le «système d'intégration andin» (SAI, voir annexe 2), repose sur le protocole de Trujillo de 1996.

2.1. L'intégration régionale entre les pays de la Communauté andine

L'accord de Carthagène était essentiellement motivé par des considérations d'ordre économique et la recherche d'une croissance économique plus forte par la création d'un grand marché. Les premières décisions adoptées par les ministres du Pacte andin ont donc porté presque exclusivement sur des questions économiques. Lente à démarrer, l'intégration s'accélère nettement dans les années 1990 avec une croissance significative des échanges intra-CAN, grâce notamment à l'établissement d'une zone de libre-échange entre quatre des cinq pays membres de l'époque (le Pérou n'y participant pas), mais aussi aux règles communes adoptées dans des secteurs aussi divers que l'agriculture, la propriété intellectuelle, les investissements, la concurrence ou les instruments de défense commerciale.

L'entrée en vigueur du protocole de Trujillo, en 1997, a marqué une autre étape importante dans le processus d'intégration. D'abord, parce qu'il transforme le «Pacte andin» en une «Communauté andine des nations», en créant le système d'intégration

andin (SAI) avec de nouvelles institutions régionales; en second lieu, parce qu'il ouvre la voie à un élargissement de l'agenda de l'intégration au-delà des questions purement commerciales. C'est ainsi que sont adoptées, par exemple, des décisions pour l'élection directe des membres du Parlement andin ou pour la facilitation de la libre circulation des personnes (telles que l'introduction du passeport andin et la possibilité d'utiliser des documents d'identité nationaux pour voyager dans la région).

Il en résulte un projet d'intégration très ambitieux, parallèle, dans une certaine mesure, à l'expérience européenne. Le Conseil présidentiel andin, qui se réunit une ou deux fois par an, donne les grandes orientations politiques. Le Secrétariat général andin propose les mesures législatives, en étroite concertation avec les pays membres (ceux-ci disposent d'un droit d'initiative conjoint avec le SG-CAN, mais, dans la pratique, c'est le Secrétariat qui présente des propositions, après avoir consulté les pays membres). Le Conseil andin des ministres, dont la composition dépend du sujet traité, adopte les propositions législatives. Le SG-CAN peut en outre adopter des «résolutions» dans les domaines de sa «compétence propre» ou en vertu des compétences que lui délègue le Conseil andin des ministres. Le Parlement andin a un rôle consultatif, au même titre que les deux conseils représentant respectivement le patronat et les syndicats (ces deux conseils consultatifs tiennent régulièrement des réunions communes). La réglementation CAN est directement applicable (pas de transposition requise dans les pays membres) et prime le droit national (qu'il soit préexistant ou ultérieur). Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de Carthagène en 1969, plus de 600 décisions CAN ont été adoptées. La mise en œuvre effective de la législation est contrôlée par le SG-CAN et la Cour de justice de la Communauté andine. La Cour de justice ne se limite pas à rendre des décisions constatant un manquement ou une violation; elle peut également enjoindre un pays à adopter des mesures législatives ou à modifier ses règles lorsqu'elles ne sont pas conformes à «l'acquis» andin. La Cour statue également sur les questions préjudicielles qui lui sont soumises et peut imposer des sanctions aux pays membres pour non-exécution de ses arrêts. Les citoyens des États membres de la CAN peuvent déposer une plainte auprès du SG-CAN ou saisir directement la Cour de justice.

Au début des années 2000, le contexte politico-économique est moins encourageant pour l'approfondissement de l'intégration andine. Tous les pays andins connaissent des difficultés politiques et/ou économiques, et l'agenda régional passe au second plan. Le déclin des échanges intra-CAN s'accompagne de difficultés dans l'adoption d'un tarif extérieur commun, d'infractions de plus en plus nombreuses aux règles de la CAN et d'une prolifération des mesures de défense commerciale. Sur cette toile de fond, une opposition se dessine entre ceux qui estiment que l'intégration andine doit se concentrer sur les questions économiques et commerciales (et s'y limiter) et ceux qui attachent une importance croissante aux questions politiques et sociales.

L'adoption en juin 2003, au sommet présidentiel de Quirama, d'un «agenda multidimensionnel» va donner un nouveau souffle au processus d'intégration. La même année, d'importantes décisions sont prises pour harmoniser le tarif extérieur commun (TEC). Cependant, à l'approche de la date d'entrée en vigueur du TEC (1^{er} janvier 2004), les opérateurs économiques, d'abord au Pérou puis aussi dans d'autres pays andins,

manifestent une forte réticence, si bien que l'application du TEC est reportée. Malgré ce recul, l'agenda de l'intégration ne cesse de s'élargir, les pays renouent avec la croissance économique et les échanges intra-CAN s'intensifient. L'arrivée d'un nouveau Secrétaire général favorise la définition d'un «nouveau concept stratégique» qui aboutit notamment à l'adoption, en septembre 2004, du «plan intégré de développement social» (PIDS), puis à l'adoption d'une réglementation commune sur les précurseurs chimiques ainsi que d'une stratégie andine de développement alternatif intégral et durable. Le sommet présidentiel andin de Lima, en juillet 2005, confirme cette réorientation du processus d'intégration avec l'adoption de la déclaration de Lima sur la démocratie, le développement et la cohésion sociale ainsi que le lancement d'une série d'initiatives dans différents domaines.

En 2006, le système d'intégration andin traverse sa crise la plus grave à ce jour, lorsque le Venezuela décide de se retirer de la CAN parce que certains pays membres ont conclu ou sont en train de négocier des accords de libre-échange avec les États-Unis. Ce n'est qu'à la mi-juin 2006 que les présidents des quatre pays restants, réunis lors d'un sommet extraordinaire à Quito, parviennent à surmonter la crise en renouvelant leur engagement envers la Communauté andine et son processus d'intégration régionale. Plus tard, les ouvertures du Chili, lequel se déclare intéressé par le statut de membre associé de la Communauté andine, témoigneront de la confiance renouvelée envers le système d'intégration régional et de l'attraction nouvelle qu'exerce la CAN .

2.2. L'agenda international de la Communauté andine

Les relations extérieures de la Communauté andine se sont multipliées au cours des dernières années. Tout d'abord, au sommet de Guadalajara de mai 2004, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne et de la Communauté andine déclarent que la conclusion d'un accord d'association entre les deux régions, prévoyant notamment la création d'une zone de libre-échange, est devenu leur «objectif stratégique commun». Dans le cadre des travaux préparatoires, une évaluation conjointe de l'intégration économique régionale a été réalisée en 2005/2006. Il est prévu de démarrer les négociations en 2007. Ce processus devrait apporter une dynamique supplémentaire à l'intégration régionale.

En deuxième lieu, en mai 2004, les pays andins (la Colombie, le Pérou et l'Équateur, plus la Bolivie avec le statut d'observateur) ont ouvert les négociations avec les États-Unis en vue de conclure des accords bilatéraux de libre-échange (en prévision de l'expiration, le 31 décembre 2006, des facilités consenties par les Américains au titre de l'ATPDEA). C'est dans ce contexte que la décision 598 de la CAN a été adoptée en juillet 2004, au sommet présidentiel andin de Quito. Cette décision autorise les pays membres de la Communauté andine à mener des négociations bilatérales avec des pays tiers, tout en rappelant la prééminence de l'acquis andin et en précisant que les avantages tirés de ces négociations devront, dans la mesure du possible, être étendus au reste des pays andins. Le Pérou et la Colombie ont d'ores et déjà conclu des accords avec les États-Unis. Les négociations engagées par l'Équateur sont suspendues à l'heure actuelle, tandis que la

Bolivie n'a jamais ouvert véritablement de négociations. C'est ce processus qui a motivé la décision du Venezuela de se retirer de la Communauté andine en avril 2006.

Enfin, un rapprochement est intervenu entre les pays membres de la CAN et ceux du Mercosur avec la conclusion d'un accord de libre-échange entre les deux régions, qui est entré en vigueur en avril 2005. La signature de la déclaration de Cuzco, en décembre 2004, instituant la Communauté sud-américaine des nations, qui englobe la CAN et le Mercosur, plus le Chili, la Guyana et le Suriname, témoigne également des nouveaux efforts qui sont déployés pour renforcer l'intégration du continent sud-américain. Dans le même ordre d'idées, on notera que le Venezuela a rejoint le Mercosur après son départ de la Communauté andine, et que, selon certaines sources, le Chili et le Mexique envisageraient une association plus étroite avec la Communauté andine.

3. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

3.1 Analyse de la situation politique

Depuis sa création en 1969, la Communauté andine a dû faire face à de nombreuses difficultés. Mais c'est en 2006 que le système d'intégration régionale a connu l'une de ses crises les plus profondes, déclenchée, à ce qu'il semble, par les négociations que certains pays membres de la CAN avaient engagées en vue de la conclusion d'accords bilatéraux avec les États-Unis. À mesure que ces négociations se rapprochaient de leur but, la tension montait et révélait de profondes divisions politiques marquées par une opposition idéologique flagrante et grandissante entre les cinq pays andins. D'où la décision du Venezuela de se retirer de la Communauté andine et les spéculations qui ont suivi sur la possibilité que la Bolivie lui emboîte le pas, ou même sur le risque d'une dissolution complète de la CAN. Ce scénario ne s'est finalement pas concrétisé: le sommet présidentiel extraordinaire de Quito en juin 2006 est parvenu à sauver la CAN en obtenant un engagement renouvelé des quatre pays membres restants d'approfondir le processus d'intégration.

Sur le plan national, malgré le processus de démocratisation et la réalisation progressive d'une série de réformes, la situation politique reste fragile dans les pays andins, et les problèmes intérieurs n'ont rien perdu de leur acuité. La persistance d'un fort taux de pauvreté dans la région en est la cause principale. Les partis politiques échouent les uns après les autres à répondre aux attentes des citoyens, tandis qu'une protection juridique efficace et égale pour tous n'est toujours pas garantie et que le financement des services sociaux demeure insuffisant.

Le changement politique était à l'ordre du jour en 2005/2006, avec des élections dans tous les pays andins. Autrement dit, au moment où débutera la nouvelle période de programmation en 2007, la scène politique andine aura sans doute considérablement changé par rapport à la situation présente.

3.2 Analyse de la situation économique et sociale

Le processus d'harmonisation des politiques macroéconomiques au sein de la CAN a démarré dans la seconde moitié des années 1990. Les pays membres ont adopté en 1999 un critère de convergence en matière d'inflation, consistant à atteindre progressivement des taux d'inflation annuels à un chiffre, suivi, en 2001, de deux critères pour le déficit du secteur public (le déficit du secteur public non financier ne doit pas dépasser les 3 % du PIB) et la dette publique (le solde de la dette publique intérieure et extérieure ne doit pas dépasser les 50 % du PIB). Aucun de ces critères n'est entièrement respecté à l'heure actuelle.

Après une période de crise économique et de déclin au tournant de la décennie 2000, les économies de la Communauté andine ont amorcé une reprise en 2004 en enregistrant non seulement une croissance du PIB, mais aussi une amélioration sur pratiquement tous les grands indicateurs économiques: investissements, épargne intérieure, emploi, balance commerciale, inflation, dette extérieure, marges de risque, etc. (voir annexe 3 pour les chiffres). Ces progrès s'expliquent par de multiples facteurs, notamment les avantages tirés des accords de libre-échange et les politiques destinées à préserver la stabilité macroéconomique.

Bien que les pays andins soient économiquement plus stables que dans les années 1990 et que les perspectives à moyen terme soient favorables, la région demeure exposée à des risques internes et externes. Les facteurs externes changent constamment: par exemple, le cycle de hausse des taux d'intérêt entamé par la FED aux États-Unis en 2005, ou encore le renchérissement des prix internationaux du pétrole, pourraient mettre à mal les finances publiques. De plus, l'instabilité sociale et politique de la région décourage les investissements directs étrangers (IDE) dans les pays andins, surtout en Bolivie, mais également en Équateur et au Pérou.

Sous l'angle social, les inégalités dans la répartition des richesses demeurent très fortes dans la Communauté andine, avec un indicateur de concentration des revenus parmi les plus élevés d'Amérique latine. Pratiquement la moitié de la population andine vit dans la pauvreté, un quart d'entre eux ou presque étant d'origine indigène. Les problèmes environnementaux contribuent au manque de cohésion sociale, car les couches les plus pauvres de la population indigène et rurale sont souvent entièrement tributaires des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence. Les services de protection sociale pour les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population sont inadéquats, inefficaces et précaires. La qualité de l'enseignement dispensé aux couches défavorisées est généralement très faible. Le chômage et le sous-emploi sont élevés dans tous les pays de la région, et l'insécurité de l'emploi augmente. Les inégalités existantes sont structurelles, non seulement entre les individus, mais aussi, de façon très prononcée, entre les régions. Le fait que la moitié des régions andines n'atteignent pas le revenu moyen rend très difficile la mise en œuvre de politiques redistributives.

Même si, historiquement, la Communauté andine s'est largement concentrée sur l'intégration économique de ses pays membres, elle en est peu à peu venue à ajouter les

questions sociales à son agenda. L'une des priorités du «nouveau concept stratégique» que la CAN a commencé à appliquer en 2004 porte sur le «développement moteur d'inclusion sociale», dans l'optique d'une meilleure cohésion sociale, économique et territoriale. Une étape importante dans le renforcement de cet agenda social a été l'adoption, en septembre 2004, du «plan intégré de développement social» (PIDS). Le PIDS prévoit l'établissement d'un programme de travail régional fondé sur la coordination et la participation de toutes les autorités compétentes, et destiné à soutenir les efforts déployés par les pays membres au niveau national pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. S'il ne s'agit pas encore d'une approche stratégique globale de la cohésion sociale, le PIDS la contient bel et bien en puissance. L'adoption de ce plan marque le premier engagement politique fort en faveur d'une amélioration de la gouvernance ainsi que de la promotion d'une approche globale et systématique de la cohésion sociale à l'échelle de la Communauté andine. Le PIDS décline une série de programmes et de projets CAN dans de nombreux domaines tels que l'emploi, la santé, l'éducation et la culture, le développement rural et l'environnement. Il pose également les jalons pour une convergence progressive vers des objectifs sociaux définis d'un commun accord, en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, il encourage les échanges d'information sur la politique suivie et les méthodes employées, de même que les activités de sensibilisation et le conseil technique à court terme.

3.3 Les courants d'échanges

Le marché intérieur de la Communauté andine se caractérise par un volume d'échanges faible, mais croissant. La Colombie est le pays qui exporte le plus vers le marché andin (voir annexe 3 pour les chiffres).

Dans l'agenda du commerce intérieur, l'objectif premier est l'achèvement du marché commun andin. Pour cela, la mise en place d'un TEC n'est plus une priorité pour la CAN, qui fait valoir qu'une telle union douanière a perdu beaucoup de son intérêt avec la mondialisation. La CAN s'oriente plutôt vers une politique tarifaire commune fondée sur une «définition souple» des tarifs extérieurs et l'abandon des hausses de tarifs nationaux, tout en instaurant parallèlement des mécanismes destinés à faciliter les négociations avec les pays/régions tiers.

Le Pérou a ouvert son marché au reste de la CAN depuis le 1^{er} janvier 2006. Les autres pays membres avaient déjà supprimé tous les tarifs douaniers sur les marchandises à l'intérieur de la CAN (y compris sur les exportations en provenance du Pérou) depuis le milieu des années 1990.

La réalisation du marché commun andin prévoit également la libre circulation des personnes, l'adoption de dispositions communes et l'harmonisation du droit existant en matière de règles et normes techniques, de libre prestation de services, de mesures sanitaires et phytosanitaires, de droits de propriété intellectuelle, etc. L'exercice d'évaluation conjointe mené par l'UE et la CAN visait à déterminer le degré d'intégration régionale atteint à ce jour dans ces différents domaines.

La CAN a enregistré une forte hausse de ses exportations vers le reste du monde en 2004 (+35 %). Cette tendance semblait se poursuivre en 2005. Les biens exportés sont pour l'essentiel des produits de base, tandis que le commerce intra-CAN est dominé par les produits finis à plus haute valeur ajoutée.

La Communauté andine représente un partenaire commercial relativement important pour l'Union européenne (elle se classait au 29^e rang avant le départ du Venezuela), avec des importations et des exportations contribuant pour environ 0,5 % au commerce international de l'UE. Les États-Unis sont le principal partenaire commercial de la CAN, suivis par l'UE. En ce qui concerne les IDE, c'est l'UE qui détient le portefeuille d'investissements le plus important dans les différents pays membres de la CAN.

La CAN pratique ce que l'on pourrait appeler une intégration «ouverte», fondée sur le principe que la convergence entre les pays membres ne doit pas être un obstacle à des négociations entre la CAN, ou n'importe lequel de ses pays membres, et des pays ou régions tiers. C'est ainsi que chaque pays membre a noué ses propres accords commerciaux avec des pays/régions tiers, par exemple, le marché du Mercosur est une destination très importante pour les exportations boliviennes, tandis que le Pérou pratique d'intenses échanges commerciaux avec l'Asie et que la Colombie entretient des relations commerciales étroites avec le Mexique et d'autres pays d'Amérique centrale.

3.4 Analyse de la situation environnementale²

Les pays de la Communauté andine partagent plusieurs caractéristiques géographiques très importantes (cordillère des Andes, bassin amazonien), mais ils se définissent aussi par leur énorme diversité écologique: tous les problèmes et les enjeux environnementaux imaginables se rencontrent dans cette région. S'agissant de la gestion des ressources naturelles, on assiste à une dévastation profonde et rapide des forêts et de la biodiversité, causée essentiellement par l'empiètement croissant de l'agriculture, des méthodes sylvicoles inadéquates et l'abattage illégal. La région andine est l'une des plus vulnérables aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique; elle a besoin d'être assistée dans ses stratégies d'adaptation aussi bien que dans ses mesures d'atténuation. La forte pression démographique, les méthodes agricoles inadaptées et la pratique de cultures sur des terrains inappropriés (par exemple en pente raide) provoquent l'érosion des sols ainsi que la pollution de l'eau et des sols. Les ressources en eau sont très abondantes, mais inégalement réparties; l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement appropriés reste limité. Les industries, grandes ou petites, causent de graves dommages à l'environnement (déforestation, pollution, etc.). En milieu urbain, et en particulier dans les mégapoles (comme Lima avec ses 8 millions d'habitants), l'environnement est de piètre qualité. La pollution atmosphérique est très forte.

² En février 2005, des consultants externes ont établi un «profil environnemental régional» (*Regional Environmental Profile*) des pays de la Communauté andine. Ce rapport est disponible sur les pages du site web de la DG «Relations extérieures» consacrées à la Communauté andine; l'annexe 4 du présent document en fournit un résumé.

Le faible niveau d'éducation et les problèmes persistants de gouvernance dans les pays andins sont autant de freins à l'efficacité des politiques environnementales. Tous ces pays se sont engagés dans des processus de décentralisation, mais le degré de centralisation politico-administrative est encore très fort, ce qui peut apparaître comme un obstacle à la mise en œuvre d'une politique environnementale efficace et efficiente. Les difficultés qu'il y a à assurer la protection effective des nombreuses réserves naturelles et autres zones protégées en témoignent. Cela s'explique notamment par la faiblesse des institutions censées être en charge de la protection et du contrôle. Certes, la société civile se développe et s'implique davantage dans les questions politiques et de gouvernance, mais cette évolution est encore lente.

Au niveau régional, la première mesure conjointe des pays de la CAN dans ce domaine a été l'adoption en 2001 des «Orientations pour la gestion environnementale et le développement durable dans la Communauté andine». En 2003, les ministres de l'environnement (ou leurs équivalents) ont approuvé le «Plan andin pour le suivi du sommet de Johannesburg sur le développement durable», qui prévoyait une série de mesures à prendre avant 2005 dans trois domaines prioritaires: changement climatique, biodiversité et eau/assainissement.

Le plan intégré de développement social adopté en septembre 2004 (voir plus haut) recouvre également l'environnement et le développement durable (voir les profils de projet «Évaluation économique et exploitation durable de la biodiversité» et «Programme de gestion durable des ressources en eau»).

En novembre 2005, le conseil des ministres de l'environnement et du développement durable a adopté un «Agenda environnemental andin pour 2006-2010». Cet agenda accorde une priorité spéciale à la protection des ressources génétiques et du savoir traditionnel des populations indigènes, à la création d'institutions andines chargées de la conservation et de l'exploitation durable de la biodiversité, à la conception d'une stratégie andine face au changement climatique et à la définition d'une politique de gestion intégrée des ressources en eau.

3.5. La lutte contre la drogue

La totalité (100 %) de la coca produite dans le monde est cultivée sur le sol andin, en particulier en Colombie, au Pérou et en Bolivie (mais avec des effets induits et un début de production en Équateur également). D'après les derniers rapports de l'ONUDC, la production a diminué de 3 % l'an dernier. La Colombie représente quelque 70 %, le Pérou 20 % et la Bolivie 10 % de la production totale, estimée en 2005 à quelque 910 tonnes.

L'instabilité politique jointe à la pauvreté, au déficit de gouvernance et à la demande croissante de cocaïne alimentent la production et le trafic de drogue, qui demeurent un facteur de déstabilisation très important.

La communauté internationale, et l'UE en particulier, reconnaît sa «coresponsabilité» dans ce domaine. L'Union européenne entretient une série de dialogues pour échanger des points de vue et coordonner les activités au niveau multilatéral (dans le cadre des Nations unies), au niveau UE-ALC (par le mécanisme de coordination et de coopération en matière de drogue entre l'Union européenne et l'Amérique latine/Caraïbes) et au niveau UE-CAN (à travers le dialogue spécialisé de haut niveau UE-CAN sur les drogues et les accords/réunions sur les précurseurs). L'Union européenne et ses États membres soutiennent également les pays andins dans leur lutte contre la production et le trafic de drogue à travers de multiples activités de coopération à l'échelon national. Celles-ci concernent essentiellement, jusqu'à présent, des projets de développement de substitution.

Les acteurs prennent peu à peu conscience de la valeur ajoutée que l'action régionale peut apporter dans ce domaine. La première mesure visant à inscrire la lutte contre la production et le trafic de stupéfiants sur l'agenda andin remonte à 2002, avec l'adoption de la première stratégie andine de lutte contre la drogue et la criminalité qui l'accompagne. La coopération entre les pays membres de la CAN s'est ensuite intensifiée dans le domaine des précurseurs chimiques, notamment avec l'adoption de dispositions législatives communes fin 2004 et la mise en œuvre d'un projet subrégional de coopération en la matière financé par la CE (PRECAN). La création du Comité andin de développement alternatif (CADA), composé de représentants de tous les pays membres de la CAN et servant de plate-forme de discussion sur les moyens d'encourager le développement de substitution, a débouché à son tour, en juillet 2005, sur l'adoption d'une stratégie commune de développement alternatif durable.

3.6. Questions transversales

Compte tenu des disparités entre les différents pays andins, il est préférable de procéder à la description analytique des questions transversales — démocratie et droits de l'homme, égalité entre les hommes et les femmes, culture, migrations, durabilité environnementale, bonne gouvernance, prévention des conflits, lutte contre le VIH/sida, droits de l'enfant, droits des peuples indigènes — à l'échelon national plutôt qu'au niveau de la CAN. On relèvera toutefois que la Communauté andine devient elle-même de plus en plus active dans ces domaines et que, ainsi qu'il est expliqué plus haut à la section 2, elle élargit progressivement son champ d'action pour intervenir sur ces questions.

4. APERÇU DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE - COORDINATION ET COHÉRENCE

4.1. Coopération passée et présente

4.1.1. La coopération dans le passé

C'est dans les années 1970 que la Communauté européenne a entamé ses premières activités de coopération régionale avec la Communauté andine (ou le «Pacte andin», comme il s'appelait à l'époque). Si les montants en jeu n'étaient pas très élevés,

l'important était le signal politique que donnait la CE en soutenant les efforts d'intégration de la région andine. Les activités de coopération s'articulaient autour de deux axes:

- **soutien au processus d'intégration andine:** l'essentiel des crédits a été consacré à l'assistance technique et au renforcement des institutions. Les bénéficiaires étaient les institutions régionales andines, principalement le Secrétariat général de la CAN (c'est-à-dire à l'époque la «JUNAC») et, dans une moindre mesure, d'autres institutions telles que la Cour de justice de la Communauté andine, la convention Andrés Bello, la CAF, etc. L'objectif général était de renforcer les institutions andines et de développer leurs capacités dans leurs domaines de compétences;
- **soutien à des politiques sectorielles spécifiques:** parmi les secteurs soutenus dans le passé, on citera l'environnement, l'énergie et la pêche. Certaines initiatives binationales (par exemple, le programme en faveur du lac Titicaca entre le Pérou et la Bolivie) ont également bénéficié d'un soutien de la CE. L'objectif poursuivi était double: assurer un transfert de connaissances techniques européennes dans des domaines précis et encourager une dynamique de coopération entre les pays de la région, afin de stimuler indirectement le processus d'intégration.

4.1.2. La coopération actuelle

C'est à partir de 2000 que la coopération avec les pays d'Amérique latine a commencé à être envisagée dans le contexte plus général de stratégies pluriannuelles. La Commission européenne a adopté sa première stratégie régionale pour la Communauté andine en mai 2002, dans le cadre d'une période de programmation quinquennale (2002-2006). Les deux principaux objectifs de cette stratégie étaient le soutien à l'intégration andine et le soutien à la «zone de paix andine». Pour les mettre en œuvre, l'Union européenne disposait d'une panoplie d'instruments, notamment le dialogue politique qu'elle avait mis en place avec la CAN, les régimes commerciaux spécifiques qui régissent les importations de produits andins sur le marché européen et les activités de coopération programmées pour la région.

Des stratégies similaires ont également été développées à l'échelon national, dans le cadre des relations bilatérales entre les différents pays andins et l'UE, ainsi qu'au niveau de l'Amérique latine dans son ensemble. Pour décider des activités de coopération qu'il convenait de programmer à chaque niveau, la Commission européenne s'est constamment appuyée sur le principe de subsidiarité³.

Le volet «coopération» de la stratégie régionale 2002-2006 pour la Communauté andine dispose d'une enveloppe de quelque 29 millions d'euros. À l'issue de l'examen à mi-parcours effectué en 2004, il englobe les projets suivants:

- **Prévention des catastrophes naturelles:** ce projet vise à faciliter la coordination et à encourager les échanges d'expériences entre les différentes institutions ou

³ Le principe de subsidiarité organise la division du travail entre les différents niveaux du gouvernement/de l'administration: le niveau supérieur ne prend en charge que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées de manière efficace à un niveau inférieur.

- organisations nationales chargées de la prévention des catastrophes (contribution CE: 9,45 millions d'euros);
- **statistiques:** ce projet soutient l'harmonisation des méthodes statistiques entre les pays de la CAN, afin de faciliter le processus d'intégration (contribution CE: 5 millions d'euros);
 - **assistance technique en matière commerciale:** trois projets visent à consolider et à renforcer le processus d'intégration régionale économique, c'est-à-dire la réalisation d'un marché commun andin (contribution CE: 8 millions d'euros);
 - **société civile:** ce projet contribue à une meilleure participation de la société civile andine dans le processus d'intégration régionale (contribution CE: 4,1 millions d'euros);
 - **drogues de synthèse:** ce projet veut s'attaquer en amont au problème croissant des drogues de synthèse (contribution CE: 2,55 millions d'euros).

Bien qu'ils ne relèvent pas à proprement parler de cette stratégie régionale, dans la mesure où ils étaient programmés avant son élaboration, il convient de mentionner trois autres projets relativement récents: le premier sur la coopération douanière («*Granadua*», contribution CE 1,9 million d'euros, terminé en 2003), le second sur l'amélioration de la qualité (normes et règles techniques communes) dans la production de biens («*Calidad*», contribution CE 2,3 millions d'euros, terminé en 2005) et le dernier sur l'harmonisation des règles de concurrence entre les cinq pays andins («*Competencia*», contribution CE 2 millions d'euros, terminé en 2005).

La coopération scientifique avec les pays andins s'est poursuivie à un niveau modeste à travers les différents programmes-cadres de recherche qui se sont succédé. Au titre du 6^e programme-cadre de recherche-développement, leur collaboration avec les équipes européennes a essentiellement porté sur l'environnement (ressources en eau, protection et développement des forêts, gestion des zones côtières, etc.), la sécurité alimentaire de base ainsi que la santé publique et les services de santé. Quelque 45 équipes de quatre pays andins participent à plus de 30 projets de collaboration dans le domaine de la recherche. Bien qu'ils ne soient pas étiquetés «Communauté andine», ces projets créent des liens solides entre les équipes de recherche nationales et leurs homologues au niveau international, et contribuent ainsi à renforcer les capacités de recherche de la région, de même qu'à développer des connaissances nouvelles, susceptibles d'aider à résoudre certains des problèmes fondamentaux qui se posent dans le contexte andin.

Parallèlement aux activités de coopération programmées dans le cadre de stratégies à caractère géographique, des lignes budgétaires horizontales sont dédiées à des thèmes spécifiques tels que la déforestation, les populations déracinées, les droits de l'homme, etc. Les projets qui en découlent font partie intégrante de la politique de l'Union européenne à l'égard de la région ou du pays en question. Certaines des interventions financées au titre de ces lignes budgétaires horizontales ont une dimension régionale andine:

- **ligne budgétaire «Drogues»:** projet PRECAN visant à améliorer la coordination entre les pays andins pour le contrôle des précurseurs chimiques (contribution CE: 1,6 million d'euros);

- **ligne budgétaire «*Démocratie et droits de l'homme*»:** projet contribuant à la consolidation de la stabilité par le soutien à la mise en place d'une politique étrangère et de sécurité commune au niveau andin (contribution CE: 1 million d'euros);
- **ligne budgétaire «*Démocratie et droits de l'homme*»:** projet visant à mettre sur pied un programme andin pour les droits de l'homme, comprenant quatre programmes nationaux et deux régionaux (contribution CE: 11,4 millions d'euros);
- **ligne budgétaire «*Aide humanitaire*»:** programme DIPECHO pour la Communauté andine visant à réduire l'exposition des populations les plus vulnérables aux catastrophes naturelles grâce à une meilleure préparation (contribution CE: 4 millions d'euros au titre du 3^e plan d'action DIPECHO en 2003, et 4,5 millions d'euros au titre du 4^e plan d'action DIPECHO pour les projets qui seront réalisés en 2006);
- **ligne budgétaire «*Lutte contre les mines terrestres antipersonnel*»:** projet mis en œuvre dans la région frontalière entre le Pérou et l'Équateur (chaîne montagneuse du Condor), pour la détection, l'enlèvement et la destruction des mines terrestres et des munitions non explosées (contribution CE: 1 million d'euros).

Le Venezuela, qui s'est retiré de la Communauté andine, pourra continuer pendant une période de transition à bénéficier des projets CAN auxquels il souhaite rester associé.

Enseignements tirés

S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, les indications qui ressortent de la dernière période de programmation (2002-2006) montrent que, après un démarrage lent, la préparation et l'exécution des projets s'accélérent. Cependant, la coopération au niveau subrégional s'est parfois révélée difficile en raison des changements fréquents d'administrations et d'agendas politiques dans les pays andins (avec pour corollaire les nombreux changements de coordinateurs nationaux pour un seul et même projet), des capacités limitées du Secrétariat général de la Communauté andine (principale instance de la CAN en charge de l'exécution des projets régionaux) en termes de ressources humaines et de moyens financiers, ainsi que des retards dans le versement des fonds de contrepartie de la part des différents pays membres de la CAN. La nécessité de renforcer «l'appropriation» des projets est l'un des enseignements les plus significatifs de la période de programmation qui s'achève. À cet effet, des consultations se sont tenues avec les gouvernements nationaux et la société civile dans les différents domaines de concentration de la prochaine période de programmation (le dernier atelier en date a été organisé à Lima en juin 2005). Dans le même ordre d'idées, il est prévu à l'avenir de cofinancer des projets mieux adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays.

4.2. Informations sur les activités de coopération des États membres de l'UE et des autres donateurs

Sur le plan de la coordination, on a certes relevé quelques chevauchements avec d'autres projets régionaux, mais dans une mesure quasi négligeable. Les donateurs coopérant avec la Communauté andine en tant qu'entité régionale sont en effet très peu nombreux. Les États membres de l'Union européenne financent surtout des projets binationaux, rarement des interventions sur une échelle régionale. La France est un donateur régulier. Parmi les interventions soutenues par les États membres, on relève deux projets allemands sur la

gestion intégrée des bassins hydrographiques et sur des services d'assainissement de base, un projet britannique de prévention des catastrophes naturelles et un projet suédois de lutte contre la drogue. Les États membres de l'UE semblent s'intéresser de plus en plus à une coopération régionale avec la CAN. L'Espagne, par exemple, a signé en juillet 2006 un protocole d'accord avec le SG-CAN par lequel elle s'engage à coopérer dans les domaines de la cohésion sociale, de la gouvernance démocratique, du développement territorial et transfrontalier et de la protection de l'environnement. La Finlande prépare actuellement un projet sur la biodiversité amazonienne qui devrait démarrer en 2008 et qui aura pour objectif de contribuer à la connaissance et à l'exploitation durable de la biodiversité dans l'Amazonie occidentale, région qui englobe l'ensemble des pays andins.

Les autres principaux bailleurs de fonds du système d'intégration de la Communauté andine sont la banque interaméricaine de développement (BID), la CAF et les États-Unis. On observe quelques chevauchements, au demeurant très limités, entre certains projets de l'UE et ceux de la BID, de même qu'entre certains projets CAN et des interventions nationales financées par l'UE ou par des États membres de l'UE et/ou d'autres donateurs; c'est ce que l'on a pu constater notamment en matière d'assistance technique commerciale.

Il convient par ailleurs de noter que l'une des principales institutions de la Communauté andine, à savoir la Corporation andine de développement (CAF), outre ses activités de prêt en faveur de projets et d'investissements privés subrégionaux, finance également des opérations d'assistance technique et s'est fortement engagée dans des projets régionaux d'infrastructure et de transport (comme le programme IIRSA). On signalera enfin que la BEI a accordé en juillet 2005 un prêt global de 40 millions d'euros pour financer des projets de petite ou moyenne envergure.

Enseignements tirés

Conformément aux principes de la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, la complémentarité et la coordination sont des priorités. L'échange d'informations sur la programmation et la mise en œuvre des projets constitue la première étape d'une telle démarche. C'est d'autant plus nécessaire en présence d'autres donateurs «régionaux», comme la BID actuellement et, à terme, des États membres de l'Union. En prévision de la nouvelle période de programmation, on a veillé à optimiser le partage d'informations très en amont de l'exercice, par exemple en prévoyant des réunions régulières entre la Commission et la BID ainsi que des consultations des États membres présents dans les différents pays andins.

4.3. Complémentarité et cohérence entre les différents niveaux de programmation de la CE

La complémentarité et la coordination, telles que les préconise la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, ne s'imposent pas seulement entre les différents donateurs, mais aussi entre les différents niveaux de programmation de la CE. Les exercices de programmation au niveau régional (Amérique latine), subrégional et national doivent

refléter le principe de subsidiarité (en d'autres termes, ils doivent systématiquement se poser la question de savoir à quel niveau un objectif déterminé est susceptible d'être le mieux réalisé). Dans le cas de la Communauté andine, il est difficile d'aboutir à une complémentarité parfaite, étant donné les disparités entre les pays membres. On a cependant veillé avec un soin particulier, dans le cadre de la nouvelle période de programmation, à éviter tout chevauchement ou double emploi. Par exemple, les efforts d'intégration économique régionale sont soutenus au niveau subrégional de la CAN, tandis que la promotion des exportations de produits nationaux relève du niveau de programmation national (s'il s'agit d'un secteur de concentration identifié comme tel). Autre exemple: la complémentarité recherchée dans le domaine de la cohésion sociale, où des projets de terrain régionaux très spécifiques pourraient accompagner les activités programmées à l'échelon national.

4.4. Cohérence avec les politiques de l'UE/CE

Plusieurs domaines dans lesquels l'UE est active ont une incidence directe ou indirecte sur les relations UE-CAN. Parmi ces politiques qui intéressent la Communauté andine, c'est-à-dire l'ensemble des pays andins, les trois plus importantes sont analysées ci-après.

Commerce

En application de l'article 131 du traité CE, qui dispose que la politique commerciale de l'UE entend «*contribuer, conformément à l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et à la réduction des barrières douanières*», les principaux objectifs de la politique commerciale de l'Union vis-à-vis de la Communauté andine sont les suivants:

- renforcer et développer les relations commerciales entre l'UE et la CAN sur la base de règles multilatérales transparentes et non discriminatoires, notamment en renforçant la coopération dans le cadre de l'OMC;
- soutenir les échanges régionaux et l'intégration économique au sein de la Communauté andine, notamment en encourageant l'intensification de ce processus avant et pendant les négociations, en vue d'un accord d'association prévoyant une zone de libre-échange;
- accompagner la Communauté andine dans ses efforts pour honorer ses engagements internationaux, en particulier en matière de développement durable et de bonne gouvernance, notamment en accordant aux pays membres de la CAN un accès privilégié au marché européen au titre du régime spécial d'incitations «SPG+».

Le développement durable et la bonne gouvernance (SPG+), le multilatéralisme (OMC) et l'intégration économique régionale figurent ainsi en tête de l'agenda des relations UE-CAN. Les stratégies passées et présentes traduisent une grande continuité à cet égard.

Il faut également évoquer, sous cette rubrique «Commerce», la politique européenne de protection des consommateurs, en particulier les contrôles sanitaires et phytosanitaires imposés par l'UE pour préserver la santé, la sécurité et les intérêts économiques de ses

consommateurs et protéger la santé publique. Certains pays tiers, ou certains secteurs économiques de ces pays tiers, voient dans cette politique une forme de protectionnisme non tarifaire qui interdit à une série de produits (agricoles pour l'essentiel) l'accès au marché européen. Autre source de frictions, la politique agricole de l'UE est souvent jugée trop protectionniste.

Cohésion économique et sociale

À l'image de ce qui se passe en Europe, les pays andins prennent conscience que l'intégration économique régionale, pour être durable, doit s'accompagner d'une meilleure cohésion économique et sociale. Il est vivement souhaité que l'Union européenne promeuve son modèle social en Amérique latine et que, réciproquement, la Communauté andine profite de l'expérience européenne sur le front social, qu'il s'agisse des méthodes (définition d'objectifs communs et indicateurs de réalisation), des approches (stratégie intégrée de développement social), des modes de gouvernance (partenariat entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et la société civile) ou des instruments financiers (expérience européenne dans la promotion de la cohésion sociale à travers les Fonds structurels).

À la suite du sommet UE-ALC de Guadalajara en mai 2004, dont la cohésion sociale faisait partie des priorités, la CAN a confirmé sa volonté de s'attaquer à cette question en adoptant son «plan intégré de développement social» (PIDS). Traçant les grandes lignes d'une série de programmes sur des sujets aussi divers que la santé, l'éducation, l'environnement, les populations indigènes, les enfants et les femmes, ce plan s'inscrit expressément dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement. Son approche ascendante, avec la participation active des comités de suivi nationaux, est le pendant de la méthode ouverte de coordination suivie par l'Union européenne dans le domaine social. L'intérêt que la Commission européenne a manifesté pour ce plan et son potentiel d'évolution vers une stratégie globale de cohésion sociale s'est traduit par une intense coopération entre la Commission et le SG-CAN au cours de l'année 2005, qui s'est manifestée, notamment, par le retour des questions sociales dans le dialogue politique entre les deux régions ainsi que par la fourniture d'une assistance technique pour la consolidation, l'approfondissement et la mise en œuvre du PIDS.

D'autre part, la CAN a également annoncé son intention de mettre au point une «stratégie andine du développement territorial» visant à remédier aux disparités régionales en favorisant un développement harmonieux et équilibré des régions andines, la viabilité de l'environnement et la cohésion territoriale.

À la différence de la stratégie précédente, la nouvelle stratégie régionale place la cohésion économique et sociale au premier rang de ses priorités.

Lutte contre la drogue

La politique européenne de lutte contre la drogue revêt également une priorité spéciale dans le cadre des relations UE-CAN. Cela n'est guère surprenant, étant donné que

pratiquement toute la cocaïne consommée en Europe est produite à partir de feuilles de coca cultivées dans un pays andin.

La politique mise en œuvre par l'Union européenne pour combattre la consommation, la production et le trafic de stupéfiants est exposée dans la stratégie antidrogue de l'UE pour la période 2005-2012 (et dans son nouveau plan d'action 2005-2008⁴), qui fournit le cadre d'une approche intégrée et équilibrée du problème de la drogue. Centrée sur la réduction de l'offre et de la demande, cette stratégie prévoit un renforcement de la coopération internationale. Elle s'appuie notamment, en matière de relations extérieures, sur une coordination plus étroite de la lutte antidrogue et le développement des relations de l'UE avec les pays tiers. Elle est guidée par le principe de responsabilité partagée, que le plan d'action UE-LA de Panama, adopté et ratifié en 1999, avait déjà mis en exergue. La stratégie met à la disposition de l'UE et de la CAN toute une série d'instruments pour traiter conjointement le problème de la drogue: discussions multilatérales au sein de la Commission des stupéfiants des Nations unies, réunions du mécanisme UE-ALC de coordination et de coopération en matière de drogue, régime commercial préférentiel accordé aux pays membres de la CAN au titre du SPG+, dialogue spécialisé de haut niveau UE-CAN sur les drogues, accords/réunions entre la CE et les pays de la Communauté andine sur les précurseurs chimiques.

Enfin, les stratégies proposées sont en phase avec la politique générale de développement de l'Union européenne (voir section 1) et avec les dimensions extérieures de sa politique environnementale, sa politique migratoire, sa politique de recherche-développement, sa politique dans le domaine de la société de l'information, etc. Dans le même esprit, la Commission européenne a récemment mis en place un outil d'évaluation d'impact applicable à ses principales propositions dans tous ses domaines d'action, afin d'améliorer la cohérence et l'articulation de ses différentes mesures.

5. LA STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE (SECTEURS D'INTERVENTION)

5.1. Stratégie générale de réponse

La Communauté andine est confrontée à de nombreux défis. Les plus importants sont la viabilité de la démocratie, la stabilité politique, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, la cohésion sociale, le développement économique, la lutte contre la drogue et la protection de l'environnement. L'UE dispose d'une panoplie d'instruments pour aider la Communauté andine à répondre à ces défis. Les activités de coopération n'en sont qu'une parmi d'autres, comme le dialogue politique, les régimes commerciaux préférentiels ou les différents dialogues thématiques et politiques sectorielles.

S'agissant du dialogue politique, la déclaration de Rome de 1996 prévoit des réunions ad hoc au niveau ministériel et présidentiel entre la CAN et l'UE. L'accord de dialogue

⁴ JO C n° 168 du 8.7.2005.

politique et de coopération de décembre 2003 institutionnalise ce dialogue et l'élargit à de nouveaux domaines d'intérêt commun (mouvements migratoires, prévention des conflits, bonne gouvernance, contre-terrorisme, etc.). Cet accord entrera en vigueur à l'issue de la procédure de ratification. Il prépare le terrain pour les futures négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association, qui est devenu «un objectif stratégique commun», selon la déclaration des chefs d'État et de gouvernement des deux régions au sommet UE-ALC de Guadalajara en mai 2004.

Les relations commerciales UE-CAN reposent sur le régime spécial d'encouragement SPG+, qui fait partie intégrante du système de préférences généralisées. Le SPG+ récompense les pays vulnérables qui satisfont à certaines exigences en matière de développement durable et de bonne gouvernance en accordant à leurs exportations un accès préférentiel sur le marché européen. Plus précisément, un pays est éligible au SPG+ s'il s'engage à ratifier et à mettre effectivement en œuvre les principales conventions internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs (ONU/OIT), ainsi qu'à la protection de l'environnement et à la bonne gouvernance. Sur la base des évaluations provenant des organes de surveillance internationaux concernés, tous les pays andins ont été jugés éligibles au bénéfice du SPG+. Afin de soutenir, d'accompagner et d'optimiser les efforts des pays bénéficiaires, il est prévu d'intégrer systématiquement le respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs à tous les domaines de concentration retenus dans le cadre de cette stratégie, mais aussi de financer des projets spécifiques au titre du domaine de concentration «cohésion économique et sociale». Combiné aux clauses de la nation la plus favorisée (NPF), ce mécanisme permet à 90 % des exportations andines d'entrer sur le marché européen en exemption des droits de douane.

À terme, le futur accord d'association birégional, qui comportera la création d'une zone de libre-échange, est appelé à remplacer le régime préférentiel du SPG. Il a été convenu que la CAN devait atteindre un degré suffisant d'intégration économique avant que des négociations à cet effet ne puissent s'ouvrir. Un exercice d'évaluation conjointe a donc été réalisé récemment pour le mesurer. Afin d'assister la Communauté andine dans son processus d'intégration, notamment dans les domaines que le rapport conjoint a identifiés comme les plus déficients, l'«intégration économique régionale» a été retenue comme un domaine de concentration au titre de la présente stratégie régionale. Cette préoccupation n'était pas absente de la stratégie précédente, comme en témoignent les trois projets régionaux menés à bien ces dernières années sur les douanes, les normes de qualité et la concurrence, ainsi que les projets d'assistance technique en matière commerciale mis en œuvre au titre de la stratégie 2002-2006.

En parallèle à l'intégration régionale, le sommet de Guadalajara a également inscrit en tête des priorités la cohésion sociale. La Communauté andine a exprimé son intérêt croissant pour une approche régionale des affaires sociales en adoptant en septembre 2004 un plan intégré de développement social (PIDS, voir supra). Depuis lors, elle a poursuivi, avec l'aide de la Commission européenne, le développement et la mise en œuvre de ce plan. La CAN entend s'en servir, à terme, comme d'une base pour une stratégie globale en faveur de la cohésion sociale au niveau subrégional. La cohésion

sociale est aussi, désormais, à l'ordre du jour du dialogue politique régulier qu'entretiennent les deux régions, ainsi qu'il ressort de la déclaration conjointe⁵ de juillet 2005 entre la commissaire européenne en charge des relations extérieures, M^{me} Ferrero-Waldner, et le secrétaire général de la Communauté andine de l'époque, M. Wagner, dans laquelle ils réaffirment leur volonté d'intensifier leur coopération dans ce domaine. Cet intérêt croissant du côté andin permet à la présente stratégie, à la différence des activités de coopération régionale antérieures, de faire de la cohésion économique et sociale, au sens le plus large, l'un de ses domaines de concentration pour la période 2007-2013.

La lutte contre la drogue occupe aussi une place privilégiée dans les relations UE-CAN, notamment parce que la région andine est le premier producteur mondial de coca et que l'UE est le principal consommateur de cocaïne avec les États-Unis. Sur le territoire européen, l'Union européenne joue sa partie en intensifiant les mesures visant à réduire la consommation de cocaïne. À l'extérieur, le dialogue politique, les régimes commerciaux préférentiels et les activités de coopération sont mobilisés pour servir la stratégie antidrogue. La région andine est la seule au monde avec laquelle l'UE organise chaque année un «*dialogue spécialisé de haut niveau sur les drogues*». Ce dialogue a débouché notamment sur la signature d'accords sur les précurseurs entre la CE et chacun des pays membres de la CAN, dans le cadre desquels des réunions de suivi sont régulièrement organisées au niveau UE-CAN. D'autre part, au niveau UE-ALC, le mécanisme de coordination et de coopération en matière de drogue, qui se réunit chaque année, constitue un instrument important du dialogue politique. S'agissant des régimes commerciaux, l'UE continue de faire bénéficier les exportations andines, au titre du régime spécial d'encouragement GSP+, de conditions commerciales très avantageuses. Enfin, les activités de coopération en matière de lutte contre la drogue sont nombreuses, à l'échelon national aussi bien qu'au plan régional. Au niveau des différents pays andins, la coopération s'est largement focalisée jusqu'à présent sur le développement de substitution (ou développement alternatif), tandis que le problème des précurseurs chimiques et des drogues de synthèse est pris en charge au niveau régional. La stratégie régionale 2007-2013 fait de la lutte contre la drogue l'un des principaux domaines de concentration dans le cadre de la coopération avec la Communauté andine. Cela n'exclut pas pour autant la possibilité de mener d'autres activités de coopération dans ce domaine, financées par d'autres instruments budgétaires.

En ce qui concerne la bonne gouvernance et la sécurité régionale, il est essentiel de soutenir et de favoriser les efforts déployés par la société civile et les autorités andines pour lutter contre le trafic et la diffusion d'armes légères et de petit calibre, la prolifération d'armes de destruction massive, et la menace que constituent les débris de guerre explosifs et les mines terrestres antipersonnel. Il importe également d'accompagner les mesures qui sont prises pour respecter les obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme. Diverses initiatives régionales et transfrontalières sont encouragées à cet effet.

La question des mouvements migratoires a pris elle aussi de l'importance. L'accord de dialogue politique et de coopération de décembre 2003 prévoit une coopération active en

⁵ Publiée sur le site web de la CAN: www.comunidadandina.org.

matière d'immigration. Une grande réunion d'experts des questions migratoires s'est tenue à Quito sous la forme d'un séminaire UE-ALC en mars 2004, suivie par un second séminaire à Carthagène en mars 2006. La question des migrations et des transferts de fonds des travailleurs émigrés prend de l'ampleur, surtout en Équateur et en Bolivie. Il importe de renforcer le dialogue politique en la matière et de programmer, dans le cadre de la présente stratégie régionale, des activités de coopération au titre du domaine de concentration «cohésion économique et sociale». Il convient également d'étudier la possibilité de financer des activités de coopération sur la ligne budgétaire horizontale consacrée aux questions migratoires au niveau régional, subrégional (CAN) et/ou national (pays andins).

La protection de l'environnement est d'une importance cruciale tant pour la Communauté andine que pour l'Union européenne, notamment en raison de l'exceptionnelle richesse de la biodiversité dans la région andine. La mauvaise gestion des ressources naturelles se traduit par une dégradation continue de l'environnement et engendre des problèmes sociaux et de santé. Gérées de manière durable, en revanche, ces ressources représentent un atout considérable pour l'économie. L'environnement est un grand catalyseur d'intégration régionale, dans la mesure où la majorité des problèmes environnementaux dépassent les frontières nationales et incitent donc les pays à coopérer entre eux. Les initiatives visant à aborder les préoccupations environnementales au niveau de la CAN se multiplient, en partie à la suite de l'inclusion de l'environnement dans le PIDS en tant que sous-secteur. Nonobstant la possibilité de financer des activités de coopération au titre du programme régional pour l'Amérique latine et de la ligne budgétaire horizontale consacrée à l'environnement, conformément à la déclaration conjointe publiée à l'issue du quatrième Forum mondial de l'eau en mars 2006, c'est dans le cadre du domaine de concentration «cohésion économique et sociale» de la programmation régionale CAN qu'il convient d'envisager la coopération en matière de protection de l'environnement. Parallèlement, le dialogue politique entre les deux régions doit donner une plus grande priorité à l'environnement. Le changement climatique, l'eau, la biodiversité et les forêts sont les sujets les plus brûlants. Pour garantir la viabilité environnementale des interventions de la CE, il sera procédé, le cas échéant, à des études d'impact au niveau des projets individuels, et les résultats seront dûment pris en compte.

Une autre question qui figure en tête de l'agenda de la Communauté andine et de l'UE concerne la promotion d'une société de la connaissance: recherche et développement technologique, culture et éducation, société de l'information. Tous ces aspects relèvent dans une certaine mesure du domaine de concentration «cohésion économique et sociale» de la nouvelle stratégie. Pour autant, conformément au principe de subsidiarité, c'est au niveau de l'Amérique latine dans son ensemble qu'ils seront principalement abordés, par exemple à travers les programmes birégionaux @lis, ALFA et Alβan et le programme communautaire Youth. Au titre de la politique de recherche-développement, les programmes-cadres de l'UE encouragent la coopération internationale avec les pays andins et accordent la plus haute valeur au potentiel d'expertise et de savoir-faire présent dans la région, notamment dans le domaine de la biodiversité. Le 7^e programme-cadre communautaire de recherche-développement (2007-2013) intègre la dimension de la coopération internationale, notamment sous la forme d'échanges de chercheurs, dans

toutes ses composantes. Le dialogue birégional aidera à fixer les priorités de manière à refléter les intérêts mutuels, tandis que la coordination avec les stratégies internationales des États membres en S&T permettra de renforcer les synergies. L'accent sera mis sur les liens entre recherche et innovation, mais aussi sur la proximité entre la recherche (et ses résultats) et le citoyen. Il est également prévu de renforcer les programmes de coopération bilatérale entre des États membres de l'UE et des pays tiers. Les plateformes de promotion scientifique et technologique entre l'UE et l'Amérique latine visent à élargir les partenariats bilatéraux au cadre birégional.

La convergence macroéconomique est également fortement encouragée, eu égard à tous ses effets positifs sur la stabilité macroéconomique, l'intégration régionale et l'amélioration des indicateurs sociaux. Dans le cadre de sa programmation régionale au niveau de l'ensemble de l'Amérique latine, l'UE cofinance le projet REDIMA II, qui vise à encourager la convergence macroéconomique par le dialogue entre décideurs politiques, à renforcer le cadre analytique et à améliorer la capacité de produire des statistiques et des outils quantitatifs.

Enfin, l'énergie et les transports sont deux secteurs auxquels il faudra s'intéresser encore plus à l'avenir. Les pays de la Communauté andine disposent d'importantes ressources énergétiques potentielles et ont des besoins considérables dans le secteur des transports. Il est essentiel de renforcer la coopération entre les pays andins, de même qu'entre la CAN et l'UE. L'intensification du dialogue dans ces secteurs est fortement recommandée. Il faudra sans doute prêter une attention particulière aux problèmes d'interconnectivité et d'interopérabilité.

5.2. Le cadre de la coopération dans le document de stratégie régionale 2007-2013

L'enveloppe financière régionale est plutôt limitée en comparaison du volume d'aide disponible au titre de la coopération bilatérale, ce qui se justifie par le fait qu'elle complète les enveloppes nationales.

Un certain nombre d'hypothèses ont servi de base à la sélection des domaines de coopération. Tout d'abord, si les défis sont nombreux, il n'en est pas moins nécessaire de concentrer les efforts sur un petit nombre de secteurs. Il faut faire des choix, et les faire en s'appuyant sur sa propre expérience; autrement dit, l'UE doit privilégier les domaines où elle jouit d'un avantage comparatif du fait de son expérience. D'autre part, l'UE applique le principe de subsidiarité pour établir sa programmation au niveau approprié: elle ne programme pas au niveau régional des interventions qui peuvent être mieux réalisées au niveau inférieur, c'est-à-dire à l'échelon national. L'UE s'attache également à proposer des activités de coopération régionale complémentaires, autrement dit, elle s'efforce d'éviter tout chevauchement avec d'autres interventions, qu'il s'agisse de ses autres programmes régionaux ou nationaux, des programmes des États membres ou des interventions des autres donateurs au niveau régional ou national. Enfin, l'UE tire les enseignements de son expérience et s'emploie à renforcer la visibilité de la programmation régionale CAN ainsi que son appropriation par les bénéficiaires.

5.3. Domaines de concentration de la coopération au niveau de la CAN

À l'ère de la mondialisation, les pays doivent joindre leurs forces pour surmonter les défis qui les attendent. La présente stratégie voit dans l'intégration régionale, c'est-à-dire la coopération intense et étroite entre les pays membres de la Communauté andine dans tout un ensemble de secteurs, le meilleur moyen de répondre à ces défis.

Afin de promouvoir une telle intégration régionale, trois domaines de concentration ont été retenus:

- intégration économique régionale,
- cohésion économique et sociale,
- lutte contre la drogue.

Le choix de ces trois secteurs est délibéré. Il tient compte non seulement de l'ampleur relative des problèmes correspondants, mais aussi des hypothèses évoquées plus haut (voir point 5.2.). Cette stratégie part également du postulat que le simple fait de promouvoir des liens plus étroits entre les pays andins, indépendamment du domaine d'action choisi, aura des retombées positives sur les autres domaines (par exemple, une plus grande cohésion sociale devrait renforcer la stabilité politique).

5.3.1. Intégration économique régionale

Si l'on veut que les pays andins occupent effectivement la place qui leur revient dans une économie mondialisée, il est indispensable de favoriser les échanges commerciaux au sein de la Communauté andine, grâce à une intégration économique régionale plus étroite, mais aussi entre les pays membres de la CAN et le reste du monde.

L'intégration économique régionale demeure l'un des principaux objectifs de l'accord de Carthagène, traité instituant ce que l'on appelle aujourd'hui la Communauté andine. De nombreuses avancées ont été enregistrées, telles que la libéralisation complète des échanges entre les quatre pays membres (d'abord entre trois d'entre eux dès le milieu des années 1990 et, depuis janvier 2006, entre tous les quatre), une certaine convergence en matière d'obligations imposées aux NPF, un ensemble de règles communes dans différents domaines (comme la propriété intellectuelle), des mesures visant à promouvoir une réglementation technique harmonisée, etc.

Ainsi qu'il a été rappelé plus haut, les chefs d'État et de gouvernement réunis au sommet UE-CAN de Guadalajara, organisé en marge du sommet UE-ALC, ont estimé que la réalisation d'un niveau suffisant d'intégration économique était un préalable à l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association prévoyant la création d'une zone de libre-échange entre les deux régions. C'est dans cette perspective qu'un groupe de travail mixte spécialement créé à cet effet a réalisé en 2005/2006 un exercice d'évaluation conjointe de l'intégration économique de la Communauté andine.

Les activités de coopération dans ce domaine s'attaqueront à une série de points faibles du processus d'intégration économique, par exemple en matière de libre circulation des personnes, des capitaux, des marchandises et des services. Ces points faibles ont été identifiés lors de la phase d'évaluation conjointe, mais les négociations proprement dites de l'accord d'association pourront également faire apparaître la nécessité d'autres interventions. La sélection des projets devra se faire, notamment, selon le critère de la coordination étroite avec les activités de coopération nationales et avec la BID, qui est aussi très active au niveau de la CAN dans ce domaine.

La problématique environnementale sera dûment prise en considération dans le cadre de la promotion de l'intégration économique régionale et des échanges commerciaux, non seulement par l'intermédiaire des évaluations d'impact sur l'environnement, mais aussi à travers la sensibilisation au développement durable.

5.3.2. Cohésion économique et sociale

La cohésion sociale est l'un des domaines prioritaires identifiés dans le partenariat stratégique entre l'Amérique latine et l'Union européenne. C'est ce que confirmait déjà la déclaration finale du sommet UE-ALC de Guadalajara de mai 2004: *«Nous donnons priorité à la cohésion sociale, considérant qu'elle est l'un des éléments fondamentaux de notre partenariat stratégique birégional, et nous nous sommes engagés à coopérer en vue d'éradiquer la pauvreté, l'inégalité, et l'exclusion sociale».*

Ainsi qu'il est expliqué à la section 3 (Analyse) et au point 4.4 (Cohérence), après s'être presque exclusivement focalisé sur les aspects économiques, le processus d'intégration andine a progressivement étoffé son agenda social jusqu'à franchir un pas décisif en septembre 2004 avec l'adoption du PIDS. Ce plan vise à promouvoir une approche globale de la politique sociale, à rapprocher les stratégies et les politiques sociales nationales, et à stimuler la coopération entre les différents pays membres dans ce domaine. L'UE, qui voit dans le PIDS un point de départ pour la définition d'une stratégie intégrée et inclusive de cohésion économique et sociale, s'est engagée à soutenir ce processus, à la fois sur le plan politique (voir la déclaration conjointe de juillet 2005 entre la commissaire européenne en charge des relations extérieures, M^{me} Ferrero-Waldner, et le secrétaire général de la Communauté andine de l'époque, M. Wagner) et par des actions de coopération concrètes.

Dans le cercle restreint des donateurs internationaux qui financent des interventions au niveau régional, la BID est un acteur dominant du développement économique et social. Depuis quelques années, une coopération fructueuse s'est engagée entre la BID et la Commission européenne. Ainsi, en mai 2005, le SG-CAN, la BID et la Commission européenne ont organisé conjointement un séminaire sur la cohésion sociale.

Pour ce qui est de l'UE, la réalisation de projets en faveur de la cohésion économique et sociale au niveau régional de la CAN ajoutera une nouvelle dimension à ses activités de coopération qui, jusqu'ici, avaient surtout abordé le domaine social au niveau bilatéral. Ce faisant, il faudra veiller à respecter le principe de subsidiarité et à se concentrer

exclusivement sur les activités qui apportent une valeur ajoutée au niveau régional, par rapport à une réalisation nationale.

Les principales composantes de la cohésion sociale sont la lutte contre la pauvreté, la lutte contre l'exclusion sociale et la réduction des inégalités. Cette définition permet de couvrir des secteurs aussi divers que les droits des peuples indigènes, l'emploi, les industries culturelles⁶, l'égalité entre hommes et femmes ou l'environnement. Il conviendra d'encourager le dialogue intrarégional et la coopération entre les pays andins dans le domaine social. Pour que les activités de coopération apportent une réelle valeur ajoutée à l'échelle de la CAN, elles doivent prévoir une assistance technique au niveau politique et/ou des projets associant au moins deux pays andins. Ces projets seront ciblés sur des thèmes relevant du PIDS ou d'une stratégie de cohésion économique et sociale plus développée et/ou de la future stratégie andine de développement territorial.

5.3.3. Lutte contre la drogue

Dans une région qui est la source de pratiquement toute la cocaïne consommée dans le monde, la lutte contre la drogue est une priorité pour les pays andins, en raison de l'effet déstabilisateur que la drogue et la criminalité qui y est liée exercent sur les institutions démocratiques et le tissu social, mais aussi pour l'UE, compte tenu des effets dévastateurs, sur la société européenne, de la consommation de drogue et de la criminalité connexe .

Les deux régions reconnaissent leur coresponsabilité dans ce domaine. Ce principe s'est vu consacré dès 1996 dans le cadre spécifique des relations UE-CAN par la déclaration de Cochabamba, où il est affirmé que *«cette stratégie de coresponsabilité globale est essentielle pour parvenir à réduire véritablement l'offre et la demande de drogues illicites d'origine tant naturelle que synthétique, à prévenir le détournement des précurseurs chimiques et le blanchiment de l'argent et autres infractions connexes, ainsi qu'à une coopération judiciaire et à l'exécution des programmes de développement visant à supprimer la production de drogue»*.

Depuis le milieu des années 1990, l'UE et la Communauté andine ont entamé un dialogue politique où il a souvent été question de la lutte antidrogue, comme en témoigne la réunion ministérielle de mai 2005 à Luxembourg, à l'issue de laquelle les ministres participants ont souligné avec force la nécessité d'intensifier les efforts conjoints dans ce domaine. Les participants à la réunion du «dialogue spécialisé de haut niveau UE-CAN sur les drogues» et à celle sur les précurseurs chimiques, qui ont eu lieu à Lima en mai-juin 2005, l'ont réaffirmé avec vigueur. Ces réunions ont rassemblé des experts de haut niveau des deux régions concernées pour échanger des expériences, discuter des moyens de mieux coordonner les activités et identifier de nouveaux champs de coopération.

La Communauté andine a commencé à développer une approche commune de la lutte antidrogue en 2002, avec l'adoption de la première stratégie andine de lutte contre la

⁶ L'audiovisuel, les médias, la musique, l'édition, les contenus numériques, etc.

drogue et la criminalité qui l'accompagne. En juillet 2005, une stratégie commune de développement alternatif a été adoptée lors du sommet présidentiel andin de Lima.

Parmi les nombreuses activités de coopération ayant trait à la lutte contre la drogue dans les pays membres de la Communauté andine et entièrement ou partiellement financées par la CE, ses États membres et/ou d'autres donateurs, rares sont celles qui ont une dimension régionale. Pourtant, le problème de la drogue présente le plus souvent des caractéristiques semblables dans l'ensemble de la région andine: impact sur la stabilité politique de certains pays, prédominance de la culture de la coca et recherche de moyens de subsistance alternatifs pour les exploitants agricoles, précurseurs chimiques utilisés pour la production de cocaïne et nécessité de procédures communes de contrôle, effets de la culture de la coca et de la production de cocaïne sur l'environnement, filières du trafic de drogue, etc. Compte tenu de ces caractéristiques communes, l'exigence d'une approche régionale devient de plus en plus forte. Il faudra néanmoins veiller à ce que seules entrent en jeu, dans le cadre de cette approche, des activités qui apportent une réelle valeur ajoutée au niveau régional. Il devra être procédé à une évaluation approfondie des besoins; le dialogue spécialisé de haut niveau UE-CAN sur les drogues est une enceinte toute trouvée pour débattre conjointement du cadre et de l'étendue des activités de coopération dans ce domaine.

5.4. Risques associés à cette stratégie

Le plus grand risque associé à cette stratégie régionale serait que les pays de la Communauté andine se désengagent du processus d'intégration régionale et qu'ainsi, faute de moyens financiers, la poursuite de celui-ci soit compromise. Cela suppose que les intérêts nationaux en viennent à dominer l'agenda politique et à privilégier le court terme sur les objectifs à long terme. Le désintérêt à l'égard des projets régionaux peut aussi être l'effet d'un manque d'appropriation, lui-même dû au fait que les parties concernées n'ont pas été suffisamment associées à l'identification et à la mise en œuvre des projets. L'expérience montre que cela peut entraîner des problèmes avec les fonds de contrepartie, c'est-à-dire des retards de paiement de la part de tel ou tel pays de la CAN et, par voie de conséquence, des retards dans l'exécution des projets. Pour se prémunir contre ce risque, il conviendra d'assurer dans toute la mesure du possible l'«appropriation» des projets régionaux, de veiller à ce que le versement des fonds de contrepartie soit obligatoire dans une mesure raisonnable (mais dans tous les cas garanti) et d'explorer les possibilités d'associer plus étroitement les bénéficiaires à la conception des projets. Chaque domaine de concentration présente par ailleurs des risques particuliers.

Dans le cas de l'intégration économique régionale, il y a le risque que les pays membres de la CAN ne soient pas suffisamment déterminés à progresser sur cette voie, par exemple qu'ils continuent à différer les décisions sur le TEC ou sur la politique tarifaire commune, ou qu'ils ne se conforment pas aux règles établies par l'accord de Carthagène. Un autre risque serait que les négociations commerciales bilatérales que les pays andins mènent individuellement avec des tierces parties nuisent au processus d'intégration

régionale andine. Le troisième risque a trait au développement inégal des économies des différents pays membres de la CAN et au danger d'imposer une approche standardisée «valable pour toutes les situations», qui ne tiendrait aucun compte de ces différences. Pour éviter une telle erreur, les projets identifiés et mis en œuvre devront être conçus «sur mesure».

Il sera peut-être difficile de maintenir la cohésion sociale au premier rang des priorités de l'agenda politique et, à plus forte raison, de faire accepter l'idée d'une approche régionale en la matière. Pour surmonter ces difficultés, la stratégie doit s'appuyer sur le plan intégré de développement social adopté par les ministres des relations extérieures de la Communauté andine, sans pour autant s'y limiter. Il importe de prévoir des initiatives visant à garantir l'appropriation des projets par les bénéficiaires et à renforcer la visibilité de la Communauté andine en tant qu'entité régionale, de même que celle de l'UE en tant que bailleur de fonds dans ce domaine.

Pour ce qui est de la lutte contre la drogue, le risque n'est pas tant lié à un manque d'engagement de la part des pays membres de la Communauté andine qu'à l'extrême complexité intrinsèque du problème, ainsi qu'à la difficulté de parvenir à des positions et à des actions communes qui soient plus efficaces que les mesures nationales, dans une situation où trois des quatre pays membres de la CAN sont directement concernés par la production de drogue et où le quatrième (l'Équateur) en subit les effets induits et risque de devenir lui-même producteur .

6. PROGRAMME INDICATIF RÉGIONAL (PIR)

Une enveloppe indicative de 50 millions d'euros est prévue pour la période 2007-2013.

6.1. Intégration économique régionale (code CAD: 331)

6.1.1. Objectif général

Renforcer le degré d'intégration économique régionale, dans l'optique de la réalisation du marché commun andin, et faciliter les négociations entre l'UE et la CAN en vue d'un accord d'association et de libre-échange.

6.1.2. Objectifs spécifiques

- Approfondir l'intégration économique régionale par l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle des réglementations et des pratiques (sur les biens et les services, les douanes, les investissements, la concurrence, les marchés publics et les droits de propriété intellectuelle).
- Développer les échanges commerciaux intrarégionaux de biens et de services et intensifier les relations commerciales entre l'UE et la Communauté andine.
- Promouvoir les mesures de facilitation douanière et commerciale ainsi que l'acceptation de normes internationales telles que le Cadre de normes de l'OMD visant à sécuriser et à faciliter le commerce international.
- Améliorer l'attractivité de la Communauté andine pour les investissements directs étrangers.

- Aider la Communauté andine à s'intégrer dans l'économie mondiale.
- Renforcer les capacités institutionnelles de la Communauté andine, et en particulier de son Secrétariat général.

6.1.3. Résultats attendus

- Un marché mieux intégré, avec moins d'entraves à la libre circulation des personnes, des capitaux, des marchandises et des services entre les pays andins, et une meilleure intégration de la Communauté andine dans son ensemble au sein de l'économie mondiale.
- Une augmentation des échanges commerciaux intrarégionaux et interrégionaux (UE-CAN).
- Un accroissement des investissements dans la Communauté andine.
- De meilleures capacités institutionnelles pour la Communauté andine, notamment une solide réglementation interne et une meilleure coordination entre les institutions régionales et les pays membres de la CAN.

6.1.4. Programmes à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs et type d'assistance à fournir

Les activités de coopération dans le domaine de l'intégration économique régionale s'articulent autour de deux lignes d'action:

1. aider au développement d'une politique et d'une réglementation en matière d'intégration économique régionale, de même qu'à l'application des règles et à leur contrôle par les institutions régionales de la CAN; ce volet peut comporter la fourniture d'une assistance technique dans la perspective d'analyser la compatibilité des différents accords commerciaux que les pays membres de la CAN ont conclus (ou négocient) avec des pays tiers;
2. cofinancer un programme d'activités qui renforceront l'intégration économique régionale et faciliteront les négociations du futur accord d'association entre l'UE et la CAN; identifiées en étroite coopération avec le Secrétariat général de la CAN, ces activités (auxquelles le secteur privé, et notamment les PME, seront encouragés à participer) pourront être mises en œuvre à l'échelle nationale.

6.1.5. Intégration des questions transversales

Lors de la conception des différents projets d'intégration économique régionale, on accordera une attention particulière aux thèmes horizontaux suivants: énergie, transports, emploi, égalité entre hommes et femmes, droits des peuples indigènes, droits des consommateurs, bonne gouvernance, viabilité environnementale. Il sera procédé, selon la nécessité, à une évaluation d'impact sur l'environnement, et l'on s'attachera à promouvoir un juste équilibre entre développement économique et protection de l'environnement⁷. La société civile sera étroitement associée à la conception des projets. Le cas échéant, on devra prêter une attention particulière à la collecte de statistiques ainsi qu'aux problèmes d'interconnectivité et d'interopérabilité.

⁷ Tout projet susceptible d'avoir des effets négatifs sur l'environnement fera l'objet d'une EIE. Pour déterminer si un projet nécessite ou non une EIE, on applique une procédure spéciale d'examen préliminaire.

6.1.6. Enveloppe financière

40 % du PIR sera affecté aux activités de coopération dans ce domaine.

6.1.7. Activités réalisées dans la région au titre d'autres instruments budgétaires de la CE

Les activités de coopération en faveur de l'intégration économique de la région andine ne sont pas le seul fait de la CE, mais aussi d'autres donateurs, notamment de la BID. La CE, les États membres de l'Union ou d'autres bailleurs de fonds financent également des activités de coopération en matière commerciale à l'échelon national. Celles-ci ne sont pas, à proprement parler, centrées sur l'intégration économique des pays andins, mais simplement sur la promotion des échanges commerciaux. Jusqu'à présent, aucun projet n'a été financé dans ce domaine sur une ligne budgétaire horizontale spécifique.

6.2. Cohésion économique et sociale (codes CAD: 150, 160 et 400)

6.2.1. Objectif général

Renforcer la cohésion économique et sociale dans la Communauté andine.

6.2.2. Objectifs spécifiques

- Favoriser la consolidation et l'approfondissement d'une politique sociale andine «globale» en développant une approche intégrée de la cohésion économique et sociale, comprenant la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale, la réduction des inégalités et la création d'emplois.
- Encourager les projets de terrain transnationaux et transfrontaliers en faveur de la cohésion économique et sociale et du développement territorial, de manière à stimuler les contacts transnationaux et transfrontaliers entre les différents pays andins dans ce domaine.
- Développer des synergies positives entre cohésion sociale et protection de l'environnement, en intégrant la gestion durable des ressources naturelles dans les projets visant à réduire la pauvreté.
- Renforcer les capacités institutionnelles de la Communauté andine, et en particulier de son Secrétariat général.

6.2.3 Résultats attendus

- La politique de cohésion économique et sociale viendra se placer en tête de l'agenda régional et des priorités nationales.
- La complémentarité des politiques régionale et nationales de cohésion économique et sociale se verra alimentée et renforcée par les projets de terrain transnationaux et transfrontaliers.
- La participation de la société civile au processus d'intégration régionale andine sera renforcée, ce qui favorisera l'appropriation des projets par les bénéficiaires.
- Les autres donateurs seront incités à intervenir davantage au niveau régional de la Communauté andine dans ce domaine.
- De meilleures capacités institutionnelles pour la Communauté andine, notamment une solide réglementation interne et une meilleure coordination entre les institutions régionales et les pays membres de la CAN.

6.2.4. Programmes à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs et type d'assistance à fournir

Les activités de coopération dans le domaine de la cohésion économique et sociale s'articulent autour de deux lignes d'action:

1. aider au développement et au renforcement de la politique de cohésion économique et sociale au niveau de la CAN, dont les premiers linéaments ont été tracés en septembre 2004 avec l'adoption du plan intégré de développement social (PIDS); ce volet peut comporter la fourniture d'une assistance technique dans la perspective d'étudier la faisabilité de mécanismes visant à promouvoir la cohésion sociale et le développement territorial⁸; cette politique de cohésion doit répondre aux critères de globalité et de durabilité, et promouvoir une approche intégrée qui prenne en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux; l'assistance pourra prendre la forme d'une assistance technique aux institutions andines et/ou aux administrations nationales chargée de la cohésion économique et sociale (soutien aux politiques et renforcement des institutions);
2. cofinancer un programme d'activités de nature à renforcer la cohésion économique et sociale (en associant au moins deux pays membres de la CAN); ce soutien financier sera destiné à des projets transnationaux et transfrontaliers ciblés sur des thèmes relevant du PIDS ou d'une stratégie de cohésion économique et sociale plus développée (et/ou de la future stratégie andine de développement territorial).

6.2.5. Intégration des questions transversales

Lors de la conception des différents projets de cohésion économique et sociale, on accordera une attention particulière aux thèmes horizontaux suivants: droits de l'homme, égalité entre hommes et femmes, droits des peuples indigènes, droits de l'enfant, culture, bonne gouvernance, prévention des conflits/gestion de crise et protection de l'environnement, notamment la réduction du risque de catastrophe (via le soutien au sous-secteur environnemental du PIDS et les projets transnationaux et transfrontaliers). Il sera procédé, selon la nécessité, à une évaluation d'impact sur l'environnement, et l'on s'attachera à promouvoir un juste équilibre entre développement économique et protection de l'environnement⁹. La société civile sera étroitement associée à la conception des projets. Le cas échéant, une attention particulière devra être accordée à la collecte de statistiques ainsi qu'aux problèmes d'interconnectivité et d'interopérabilité.

6.2.6. Enveloppe financière

40 % du PIR sera affecté aux activités de coopération dans ce domaine.

6.2.7. Activités réalisées dans la région au titre d'autres instruments budgétaires de la CE

Un nombre significatif d'activités de coopération à tous les niveaux (Amérique latine, CAN, national), cofinancées par de nombreux donateurs — la CE, les États membres de l'UE, les États-Unis, la BID, etc. — visent directement ou indirectement à renforcer la

⁸ Ainsi qu'il est demandé, par exemple, dans la déclaration de Lima sur la démocratie, le développement et la cohésion sociale (point 16), adoptée par les présidents andins en juillet 2005.

⁹ Voir note 7.

cohésion économique et sociale dans la région. Les laboratoires de paix en Colombie ou les projets de développement alternatif financés par la CE en Bolivie sont des exemples de la contribution qu'une démarche de développement intégré peut apporter à la cohésion économique et sociale. La majorité des lignes budgétaires horizontales, par exemple celles consacrées aux flux migratoires, aux droits de l'homme ou à l'environnement, poursuivent le même objectif.

6.3. Lutte contre la drogue (code CAD: 160)

6.3.1. Objectif général

Aider les pays andins dans leur lutte contre la drogue.

6.3.2. Objectifs spécifiques

- Favoriser une approche globale et intégrée des politiques antidrogue des pays andins, prenant en charge non seulement l'interdiction et la répression, mais aussi le développement de substitution (ou développement alternatif), la prévention, le traitement et la réinsertion.
- Assurer des prestations d'analyse et de conseil stratégique pour aider les gouvernements dans leur lutte contre la drogue et encourager le développement de politiques antidrogue complémentaires au niveau régional et national.
- Renforcer les capacités institutionnelles de la Communauté andine et de son Secrétariat général en particulier .

6.3.3. Résultats attendus

- Une coordination plus étroite et une coopération plus intense entre les pays membres de la CAN dans ce domaine.
- De meilleures capacités institutionnelles pour la Communauté andine, notamment une solide réglementation interne et une meilleure coordination entre les institutions régionales et les pays membres de la CAN.

6.3.4. Programmes à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs et type d'assistance à fournir

Le cadre exact des activités de coopération sera déterminé sur la base d'une évaluation approfondie des besoins et des discussions entre l'UE et la Communauté andine dans le cadre du dialogue spécialisé de haut niveau sur les drogues. Ces activités pourront inclure l'apport d'une assistance technique (transfert d'expertise des États membres de l'Union ou de la Commission européenne et échange de bonnes pratiques, notamment par l'intermédiaire des ONG) et la fourniture de matériel, au niveau de la CAN ou des différents pays andins.

6.3.5. Intégration des questions transversales

On accordera une attention particulière aux thèmes horizontaux suivants: environnement, égalité entre hommes et femmes, droits de l'enfant, culture, prévention des conflits, bonne gouvernance et droits des peuples indigènes. Il sera procédé, selon la nécessité, à une évaluation d'impact sur l'environnement, et l'on s'attachera à promouvoir un juste

équilibre entre développement économique et protection de l'environnement¹⁰. La société civile sera étroitement associée à la conception des projets. Le cas échéant, on devra prêter une attention particulière à la collecte de statistiques.

6.3.6. Enveloppe financière

20 % du PIR sera affecté aux activités de coopération dans ce domaine.

6.3.7. Activités réalisées dans la région au titre d'autres instruments budgétaires de la CE

Un certain nombre d'activités de coopération au niveau national (avec chacun des pays membres de la CAN), au niveau de la CAN et à l'échelle de la région Amérique latine/Caraïbes portent déjà directement ou indirectement sur le problème de la drogue. Au niveau de la Communauté andine, on peut citer le projet sur les précurseurs chimiques actuellement financé sur la ligne budgétaire horizontale consacrée à la lutte antidroque; à l'échelon national, on pense, par exemple, au soutien à différents projets de développement alternatif dans plusieurs pays andins. D'autres exemples, cette fois dans le cadre de l'ALC, concernent les initiatives sur le partage du renseignement et les partenariats intervilles contre la drogue entre les pays de l'UE et de l'ALC (tous les pays andins y participent), et les actions de lutte contre le trafic de drogue via l'Afrique de l'Ouest (auxquelles participeront plusieurs pays andins). La CE n'est pas seule à soutenir les pays andins dans leur lutte antidroque; les États membres de l'UE financent également des activités de coopération dans ce domaine, mais plutôt au niveau national. Les États-Unis sont également très présents dans ce secteur.

6.4. Calendrier de mise en œuvre

PIR I: 65 % du budget total

PIR II: 35 % du budget total (à programmer en 2010)






	2007	2008	2009	2010	2007-2010 Total PIR I	2011-2013 Total PIR II
Intégration économique régionale		20 %		20 %	40 %	
Cohésion économique et sociale	20 %		20 %		40 %	
Lutte contre la drogue		10 %		10 %	20 %	
					100 %	

¹⁰ Voir note 7.

ANNEXES

- Annex 1: The Andean Community at a glance*
- Annex 2: The Andean Integration System*
- Annex 3: Andean Community data profile*
- Annex 4: Overview EC Cooperation CAN*
- Annex 5: Regional environmental profile*

ANNEX 1: THE ANDEAN COMMUNITY 'AT A GLANCE'

Country:	 BOLIVIA	 COLOMBIA	 ECUADOR	 PERU	 ANDEAN COMMUNITY
Area:	1.098.580 sq km	1.138.910 sq km	283.560 sq km	1.285.220 sq km	3.806.270 sq km
Population:	9.227.000	42.954.279	13.363.593	27.925.628	94.470.500
Growth rate:	1.5%	1.5%	1.6%	1.5%	-
Infant mortality rate:	53.1/1000	21.0/1000	23.7/1000	26/1000	-
Life expectancy:	65.5;	71.7	76.2	70	-
Languages:	Spanish (official), Quechua (official), Aymara (official)	Spanish	Spanish (official), Quechua, other Amerindian languages	Spanish, Quechua (both official); Aymara; many minor Amazonian languages	-
Ethnicity/race:	Quechua 30%, mestizo 30%, Aymara 25%, white 15%	mestizo 58%, white 20%, mulatto 14%, black 4%, mixed black-Amerindian 3%, Amerindian 1%	mestizo (mixed Amerindian and white) 65%, Amerindian 25%, Spanish 7%, black 3%	Amerindian 45%, mestizo 37%, white 15%, black, Japanese, Chinese and other 3%	-
Religion:	Roman Catholic 95%, Protestant (Evangelical Methodist) 5%	Roman Catholic 90%	Roman Catholic 95%	Roman Catholic 90%	-
Literacy rate:	87% (2003 est.)	94%	93% (2003 est.)	88%	-
Natural resources:	tin, natural gas, petroleum, zinc, tungsten, antimony, silver, iron, lead, gold, timber, hydropower.	petroleum, natural gas, coal, iron ore, nickel, gold, copper, emeralds, hydropower.	petroleum, fish, timber, hydropower.	copper, silver, gold, petroleum, timber, fish, iron ore, coal, phosphate, potash, hydropower, natural gas.	-
Unemployment:		13.6%.	11.1%, underemployment 47%.	9.6% in metropolitan Lima; widespread underemployment.	-
Major trading partners:	Brazil, US., EU, Argentina, Colombia, Peru, Venezuela, Chile	US., EU, Venezuela, Ecuador, Mexico, Japan, Brazil, China	US., EU, Colombia, Venezuela, Korea, Japan, Chile, Brazil	US., EU, China, Chile, Brazil, Japan, Colombia, Switzerland	US., EU, Brazil, China, Japan, Mexico

Sources: World Bank: Global Data Information System, UN Statistics Division – Common Database, Information Please® Database; Wikipedia, the free encyclopaedia, Andean Community web., (all data 2004 unless specified)

ANNEX 2: THE ANDEAN INTEGRATION SYSTEM



ANNEX 3: ANDEAN COMMUNITY DATA PROFILE

1. Selected social indicators

1.1 Indicators related to the Millennium Development Goals

	BOLIVIA		COLOMBIA		ECUADOR		PERU	
	2000	2003	2000	2003	2000	2003	2000	2003
Percentage share of income or consumption held by poorest 20%	4.0	..	2.7	2.9	..
Population on below \$1 a day (%)	14.4	..	8.2	18.1	..
Population below minimum level of dietary energy consumption (%)	..	21.0	..	13.0	..	4.0	..	13.0
Poverty gap ratio at \$1 a day (incidence x depth of poverty)	5.3	..	2.2	9.1	..
Poverty headcount, national (% of population)	62.7	..	64.0
Prevalence of underweight in children (under five years of age)	6.7	7.1	..
Net primary enrolment ratio (% of relevant age group)	95.0	95.1	88.5	87.4	99.4	99.5	99.9	99.7
Primary completion rate, total (% of relevant age group)	98.0	101.0	91.0	88.0	100.0	100.0	104.0	102.0
Proportion of pupils starting grade 1 who reach grade 5	78.0	..	60.9	..	78.0	..	86.1	..
Youth literacy rate (% , ages 15-24)	97.3	97.6	96.4	96.8
Proportion of seats held by women in national parliament (%)	12.0	19.0	12.0	12.0	17.0	16.0	11.0	18.0
Ratio of girls to boys in primary and secondary education (%)	97.5	97.9	103.7	103.7	100.6	100.4	97.0	97.1
Ratio of young literate females to males (% , ages 15-24)	97.5	101.7	100.1	97.8

Share of women employed in the nonagricultural sector (%)	35.8	36.5	48.8	48.8	40.2	41.1	33.3	37.2
Immunisation, measles (% of children aged 12-23 months)	74.0	64.0	75.0	92.0	84.0	99.0	97.0	95.0
Infant mortality rate (per 1,000 live births)	59.0	53.0	20.0	18.0	27.0	24.0	32.0	26.0
Under-5 mortality rate (per 1,000)	75.0	66.0	24.0	21.0	32.0	27.0	42.0	34.0
Births attended by skilled health staff (% of total)	68.8	65.0	86.4	..	91.3	..	59.3	..
Maternal mortality ratio (modelled estimate, per 100,000 live births)	420.0	..	130.0	..	130.0	..	410.0	..
Contraceptive prevalence rate (% of women aged 15-49)	..	58.0	76.9	..	65.8	..	68.9	..
Incidence of tuberculosis (per 100,000 people)	238.8	225.3	53.5	52.3	151.1	138.4	223.0	187.6
Number of children orphaned by HIV/AIDS
Prevalence of HIV, total (% of population aged 15-49)	0.1	0.1	0.5	0.7	0.3	0.3	0.4	0.5
Tuberculosis cases detected under DOTS (%)	72.3	71.1	83.0	7.3	5.3	36.9	87.1	81.1
Access to an improved water source (% of population)	..	85.0	..	92.0	..	86.0	..	81.0
Access to improved sanitation (% of population)	..	45.0	..	86.0	..	72.0	..	62.0
Access to secure tenure (% of population)
CO2 emissions (tonnes per capita)	1.3	..	1.4	..	2.0	..	1.1	..
Forest area (% of total land area)	48.9	..	47.8	..	38.1	..	50.9	..
GDP per unit of energy use (\$2000 PPP per kg oil equivalent)	4.0	4.8	9.3	10.0	5.0	4.8	9.8	10.7
Nationally protected areas (% of total land area)	..	13.4	..	10.2	..	18.3	..	6.1
Aid per capita (current US\$)	57.1	105.5	4.4	18.0	11.8	13.5	15.5	18.4

Debt service (% of exports)	37	40	41	69	36	39
Fixed line and mobile phone subscribers (per 1.000 people)	133.2	224.4	223.3	320.6	135.0	311.6	116.6	173.1
Internet users (per 1.000 people)	14.6	<i>32.4</i>	20.7	<i>52.5</i>	14.2	46.0	31.2	103.9
Personal computers (per 1.000 people)	17.1	22.8	35.4	<i>49.3</i>	21.7	<i>31.1</i>	40.9	<i>43.0</i>
Unemployment, youth female (% of female labor force aged 15-24)	10.4	..	40.7	..	18.1	..	13.6	..
Unemployment, youth male (% of male labor force aged 15-24)	7.0	..	31.9	..	10.5	..	13.7	..
Unemployment, youth total (% of total labor force aged 15-24)	8.5	..	36.3	..	13.5	..	13.6	<i>15.2</i>

Source: World Development Indicators database, April 2005 (figures in italics refer to periods other than those specified)

1.2 Others

	BOLIVIA		COLOMBIA		ECUADOR		PERU	
	2000	2003	2000	2003	2000	2003	2000	2003
Human Development Index *	0.672	0.687 Bolivia ranked 113 in the total of 177 countries included in the HDR	0.773	0.785 Colombia ranked 69 in the total of 177 countries included in the HDR	0.759 Ecuador ranked 82 in the total of 177 countries included in the HDR	0.762 Peru ranked 79 in the total of 177 countries included in the HDR
Gender-related Development Index **	-	0.679 Bolivia ranked 89 in the total of 177 countries included in the HDR	-	0.780 Colombia ranked 55 in the total of 177 countries included in the HDR	-	-	-	0.745 Peru ranked 67 in the total of 177 countries included in the HDR

Source: UN Human Development Report 2005

* The HDI – human development index – is a summary composite index that measures a country's average achievements in three basic aspects of human development: longevity, knowledge, and a decent standard of living. Longevity is measured by life expectancy at birth; knowledge is measured by a combination of the adult literacy rate and the combined primary, secondary, and tertiary gross enrolment ratio; and standard of living by GDP per capita (PPP US\$).

** The GDI – gender-related development index – is a composite indicator that measures the average achievement of a population along the same dimensions as the HDI while adjusting for gender inequalities in the level of achievement in the three basic aspects of human development. It uses the same variables as the HDI, disaggregated by gender.

2. Selected economic, finance and trade indicators

2.1 Economic and finance indicators

	BOLIVIA		COLOMBIA		ECUADOR		PERU	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
GNI, Atlas method (current US\$)	8.1 billion	8.7 billion	81.7 billion	90.6 billion	23.8 billion	28.8 billion	58.2 billion	65.0 billion
GNI per capita, Atlas method (current US\$)	920.0	960.0	1,830.0	2,000.0	1,830.0	2,180.0	2,140.0	2,360.0
GDP (current \$)	8.1 billion	8.8 billion	80.0 billion	97.4 billion	27.2 billion	30.3 billion	60.6 billion	68.4 billion
GDP growth (annual %)	2.8	3.6	4.0	4.0	2.7	6.6	3.8	5.1
GDP implicit price deflator (annual % growth)	6.1	8.5	8.2	7.0	9.0	4.4	2.2	5.4
Inflation rate (%)*	3,3	4,4	7,1	5,9	7,9	2,7	2,3	3,7
Value added in agriculture (% of GDP)	14.9	..	12.3	12.6	7.7	7.5	10.3	10.1
Value added in industry (% of GDP)	30.1	..	29.4	0.0	28.7	29.9	29.3	29.7
Value added in services (% of GDP)	55.1	..	58.3	87.4	63.6	62.6	60.4	60.2
Foreign direct investment, net inflows in reporting country (current US\$)	166.8 million	..	1.7 billion	..	1.6 billion	..	1.4 billion	..
Present value of debt (current US\$)	2.9 billion	..	36.3 billion	..	18.7 billion	..	33.2 billion	..
Total debt service (% of exports of goods and services)	20.9	..	43.7	..	27.9	..	21.6	..
Short-term debt outstanding (current US\$)	116.0 million	..	3.6 billion	..	1.8 billion	..	2.5 billion	..

Source: World Bank: World Development Indicators database, August 2005

* Source: IMF, delivered by DG Trade website

2.2 Trade indicators

2.2.1 Exports within the Andean Community (2005)

Exports within the Andean Community				
(million dollars)				
	2003	2004	2005	2005/2004
Andean Community	2 908.3	3 384.6	4 300.4	27.1%
Bolivia	261.5	262.9	257.8	-1.9%
Colombia	1 212.2	1 614.5	1 991.7	23.4%
Ecuador	1 000.4	906.2	1 252.2	38.2%
Peru	434.2	601.1	798.8	32.9%

Source: IMF

Table of exports within the Andean Community (2005, million dollars)

Exporting Country	Country of Destination				Andean Community	Share (%)	Total to the World
	Bolivia	Colombia	Ecuador	Peru			
Bolivia	-	143	6	108	258	6.0%	2 447
Colombia	52	-	1 207	733	1 992	46.3%	21 640
Ecuador	11	354	-	887	1 252	29.1%	11 961
Peru	155	348	295	-	799	18.6%	16 971
					4 300	100.0%	53 019

Source: IMF

2.2.2 Exports outside the Andean Community (2005)

Exports outside the Andean Community				
(million dollars)				
	2003	2004	2005	2005/2004
Andean Community	26 583.9	35 377.1	48 718.8	37.7%
Bolivia	1 415.1	1 991.3	2 189.6	10.0%
Colombia	11 861.4	15 038.4	19 648.2	30.7%
Ecuador	5 030.1	6 719.8	10 708.8	59.4%
Peru	8 277.4	11 627.7	16 172.2	39.1%

Source: IMF

2.3 EU – Andean Community Trade indicators

2.3.1 European Union, trade with Andean Community (in millions of euros)

Year	Imports	Yearly % change	Share of total EU imports	Exports	Yearly % change	Share of total EU exports	Balance	Imports+ Exports
2000	5 408		0.54%	3 703		0.43%	-1 705	9 110
2001	5 922	9.5%	0.60%	4 152	12.1%	0.47%	-1 770	10 074
2002	6 130	3.5%	0.65%	3 963	-4.6%	0.44%	-2 167	10 093
2003	6 013	-1.9%	0.64%	3 868	-2.4%	0.44%	-2 145	9 881
2004	6 811	13.3%	0.66%	3 700	-4.3%	0.38%	-3 111	10 511
2005	7 239	6.3%	0.61%	4 553	23.1%	0.43%	-2 687	11 792
4m 2005	2 363		0.66%	1 340		0.42%	-1 023	3 703
4m 2006	2 663	12.7%	0.61%	1 584	18.2%	0.44%	-1 078	4 247
Average annual growth (%)		6.01%			4.22%			5.30%

Source: Eurostat (Comext)

2.3.2 Andean Community, trade with European Union (in millions of euros)

Year	Imports	Yearly % change	EU Share of total imports	Exports	Yearly % change	EU Share of total exports	Balance	Imports+ Exports
2000	4 118		15.15%	4 735		16.03%	617	8 854
2001	4 778	16.0%	15.40%	5 188	9.6%	17.75%	409	9 966
2002	4 783	0.1%	15.60%	5 068	-2.3%	18.15%	285	9 852
2003	4 473	-6.5%	16.42%	4 666	-7.9%	17.89%	194	9 139
2004	4 556	1.9%	15.40%	5 130	9.9%	16.45%	574	9 686
2005	5 015	10.1%	13.71%	6 980	36.1%	16.32%	1 965	11 995
Average annual growth (%)		4.02%			8.07%			6.26%

Source: IMF

2.3.3 Andean Community's trade balance with main partners (2005)

The major import partners		
Partners	Mio euros	%
World	36 589	100.0%
1 USA	8 741	23.9%
2 EU25	5 015	13.7%
3 Brazil	2 695	7.4%
4 China	2 263	6.2%
5 Venezuela	2 135	5.8%
6 Colombia	1 764	4.8%
7 Mexico	1 737	4.7%
8 Japan	1 497	4.1%
9 Argentina	1 442	3.9%
10 Chile	1 296	3.5%
11 Ecuador	1 198	3.3%
12 South Korea	1 008	2.8%
13 Peru	694	1.9%
14 Canada	614	1.7%
15 India	321	0.9%
16 Switzerland	305	0.8%
17 Bolivia	301	0.8%
18 Thailand	253	0.7%
19 Angola	232	0.6%
20 Malaysia	186	0.5%

The major export partners		
Partners	Mio euros	%
World	42 765	100.0%
1 USA	16 033	37.5%
2 EU25	6 980	16.3%
3 Venezuela	2 166	5.1%
4 China	1 713	4.0%
5 Panama	1 454	3.4%
6 Peru	1 396	3.3%
7 Chile	1 376	3.2%
8 Canada	1 282	3.0%
9 Brazil	1 266	3.0%
10 Ecuador	1 219	2.9%
11 Japan	910	2.1%
12 Mexico	840	2.0%
13 Switzerland	828	1.9%
14 Colombia	682	1.6%
15 South Korea	470	1.1%
16 Dominican R.	462	1.1%
17 Russia	411	1.0%
18 Costa Rica	248	0.6%
19 Argentina	243	0.6%
20 Guatemala	205	0.5%

The major trade partners		
Partners	Mio euros	%
World	79 353	100.0%
1 USA	24 774	31.2%
2 EU25	11 995	15.1%
3 Venezuela	4 302	5.4%
4 China	3 976	5.0%
5 Brazil	3 962	5.0%
6 Chile	2 673	3.4%
7 Mexico	2 578	3.2%
8 Colombia	2 446	3.1%
9 Ecuador	2 417	3.0%
10 Japan	2 407	3.0%
11 Peru	2 090	2.6%
12 Canada	1 896	2.4%
13 Argentina	1 686	2.1%
14 Panama	1 553	2.0%
15 South Korea	1 478	1.9%
16 Switzerland	1 133	1.4%
17 Russia	554	0.7%
18 Bolivia	477	0.6%
19 Dominican R.	470	0.6%
20 India	414	0.5%

Source: IMF

2.3.4 European Union, Imports from Andean Community by product grouping (millions of euros)

SITC Rev. 3 Product Groups	2001	%	2003	%	2005	%	Share of total EU imports
Total	5 922		6 013		7 239	100.0%	0.61%
Primary products	4 447	75.1%	4 371	72.7%	6 454	89.1%	1.67%
of which:							
Agricultural products	2 982	50.4%	3 027	50.3%	3 846	53.1%	4.76%
Energy	920	15.5%	782	13.0%	1 300	18.0%	0.51%
Manufactured products	629	10.6%	750	12.5%	733	10.1%	0.10%
of which:							
Machinery	67	1.1%	87	1.4%	47	0.6%	0.02%
Transport equipment	4	0.1%	92	1.5%	17	0.2%	0.02%
of which:							
Automotive products	2	0.0%	1	0.0%	1	0.0%	0.00%
Chemicals	54	0.9%	89	1.5%	85	1.2%	0.09%
Textiles and clothing	162	2.7%	132	2.2%	150	2.1%	0.21%

Source: Eurostat (Comext)

2.3.5 European Union, Exports to Andean Community by product grouping (millions of euros)

SITC Rev. 3 Product Groups	2001	%	2003	%	2005	%	Share of total EU exports
Total	4 152		3 868		4 553		0.43%
Primary products	343	8.3%	290	7.5%	331	7.3%	0.26%
of which:							
Agricultural products	259	6.2%	244	6.3%	254	5.6%	0.41%
Energy	34	0.8%	9	0.2%	12	0.3%	0.03%
Manufactured products	3 665	88.3%	3 439	88.9%	3 841	84.4%	0.44%
of which:							
Machinery	1 328	32.0%	1 215	31.4%	1 753	38.5%	0.57%
Transport equipment	378	9.1%	504	13.0%	327	7.2%	0.20%
of which:							
Automotive products	266	6.4%	162	4.2%	217	4.8%	0.20%
Chemicals	962	23.2%	844	21.8%	908	19.9%	0.56%
Textiles and clothing	112	2.7%	80	2.1%	74	1.6%	0.22%

Source: Eurostat (Comext)

ANNEX 4
OVERVIEW COOPERATION CAN

EC Cooperation

	<u>EC Cooperation</u> <u>2000-2002</u>	<u>EC Cooperation</u> <u>2002-2006</u>	<u>Horizontal</u> <u>budget lines</u> <u>2000-2006</u>
<i>Customs (Granadua)</i>	€1.9 million*		
<i>Quality infrastructure (Calidad)</i>	€2.3 million*		
<i>Competition (Competencia)</i>	€2 million*		
<i>Disaster prevention (PREDECAN)</i>		€ 9.45 million*	
<i>Statistics (ESTADISTICAS)</i>		€ 5 million*	
<i>Trade-related technical assistance I (TRTA I)</i>		€ 4 million*	
<i>Trade-related technical assistance II, Part 1 (TRTA II, part 1)</i>		€ 950.000*	
<i>Trade-related technical assistance II, Part 2 (TRTA II, part 2)</i>		€ 3.05 million*	
<i>Civil society (SOCIEDAD CIVIL)</i>		€ 4.1 million*	
<i>Synthetic drugs (DROGAS SINTETICAS)</i>		€2.55 million*	
<i>Drugs budget line (PRECAN)</i>			€1.6 million
<i>Human Rights and Democracy budget line</i>			€11.4 million
<i>Human Rights and Democracy budget line</i>			€1 million
<i>Humanitarian Aid budget line (DIPECHO 3)</i>			€4 million
<i>Humanitarian Aid budget line (DIPECHO 4)</i>			€4,5 million
<i>Actions relating to Anti-personnel Landmines budget line</i>			€1 million

* : EC contribution

ANNEX 5
REGIONAL ENVIRONMENTAL PROFILE¹¹

1. **Geography and climate**
2. **Management of natural resources**
3. **Quality of natural resources**
4. **Environmental policy: legislative and institutional framework**
5. **Environmental cooperation**
6. **Recommendations**

1. Geography and climate

The Andean mountain range is the most important geographical feature and ecosystem which the Member States of the Andean Community have in common (hence the name of the Community). The Amazon basin, although usually associated with Brazil, is the second most noteworthy common feature of the geography of these countries; almost half of its surface area falls within the Andean countries which contain the upper watersheds of the River Amazon. Apart from these common features, however, there is enormous geographical and climatic diversity within this large area.

Bolivia is the southernmost of the five Andean countries, with a surface area of 1 098 581 km². Situated between the 9° and 23° South parallels, it belongs to the tropical zone. However, the presence of the Andean cordillera makes for great variations in climate and eco-systems. Temperatures and rainfall increase gradually from west to east, in line with the topography. Humidity rises from south to north, both in the mountains and on the eastern plains. The rainy season varies greatly in length: it is up to 11 months long in Chapare and less than one month in the southern part of the high plateau ('altiplano'). The country is usually seen as divided into two large areas: the Andean highlands (414 574 km²) and the eastern lowlands (684 007 km²). These can be further subdivided into six natural regions:

- *High mountains* (altitudes above 4 400 m);
- *The Puna region* (mountain plateau – 'puna'; 3 400 – 4 400 m);
- *The Yungas region* (eastern mountain slopes with forests, 1 500 – 3 400 m);
- *Inter-Andean ranges and valleys* (1 800 – 2 800 m);
- *Sub-Andean belt* (humid and semi-humid Andean forest);
- *The Beni and Pando plains* (north-northwest – below 500 m);
- *The south-eastern plains* (semi-humid and semi-arid, including Chaco).

Peru is the largest of the Andean countries (1 285 000 km²). Its topography is dominated by the Andean cordillera, which crosses the country from north to south, creating three main geographical features: the Pacific coast, the mountains and the Amazon forest. Hydrographically, the country has three main systems: the Pacific, the Amazon and Lake Titicaca.

- *The Pacific coast* is mostly a rather narrow strip of land between the mountains and the sea and has an arid and semi-arid climate, with hot days and cold nights. This area

¹¹ This Annex is based on a study financed by the European Commission and presented by ORGUT Consulting AB, which for the pre-programming exercise carried out a desk and field analysis to assess the state of the environment in the Andean Community countries – their report dates from February 2005 and can be consulted on the Europa website (Andean Community pages). The study does not necessarily reflect the opinion of the European Commission.

- occupies about 10% of the total surface area and contains most of the country's population and industry.
- *The mountains* reach altitudes well over 6 000 metres above sea level. In the southeast, Peru shares the same high plateau as Bolivia. The mountain region occupies about 30% of the total surface area. The climate varies enormously from the very cold mountain tops to hot valleys and from sub-humid to semi-arid conditions. The rainfall ranges from 500 to 1000 mm/year.
 - *The Amazon forest* covers about 60 % of the surface area and consists mainly of dense natural forest. The climate is sub-tropical humid to tropical humid with rainfall ranging from 1 500 to 7 000 mm/year.

Ecuador, with a surface area of 285 000 km², is much smaller than any of the other Andean countries, but nevertheless contains great geographic and ecological diversity. Its topography is, in general terms, very similar to that of Peru: Andean cordillera, coastal area and Amazon forest. To this, however, must be added a unique island region (the Galápagos islands).

Colombia has a surface area of 1 141 748 km² (very similar to Bolivia). It is also marked by the Andes, which are split here into three ranges, separated by the rivers Magdalena and Cauca. There are four main watersheds: the Pacific, the Caribbean, the Orinoco basin and the Amazon basin. The country can be seen as divided into six natural regions: the Caribbean; the Pacific; the Andean region; the Amazon; the Orinoco region and the islands (Margarita Island and others).

2. Management of natural resources

Water

The **Andean region** as a whole is, at present, comparatively well endowed in terms of water supply. However, the water is very unevenly distributed and as demographic pressure increases and economic activities grow, competition for resources may arise, both between different user groups and countries and between consumers in upstream and downstream stretches of river basins. These two aspects coincide in many cases, since there are many bi-national basins. For instance, many rivers start in Ecuador and then flow into Peru and Colombia. And, of course, even more rivers start in all the Andean countries and end in Brazil (the River Amazon).

For the time being, the issue of water quality seems to be of more immediate concern in these countries than the matter of quantity.

Soils and agriculture

Soil erosion is one of the most serious environmental problems in all the Andean countries. It increases the risk of natural disasters and dramatically reduces the prospects for agriculture which is still an important sector in the region. The table below gives a comparative overview of the situation.

HUMAN-INDUCED LAND DEGRADATION							
Country	None %	Light %	Moderate %	Severe %	Very severe %	Cause	Type
Bolivia	51	11	9	23	6	O, D	W, N, C
Peru	20	26	21	32	1	D, O	W, C
Ecuador	5	66	23	2	4	D	W, C
Colombia	10	53	19	18	0	D, O	W, C
D = deforestation O = overgrazing				C = chemical deterioration N = wind erosion W = water erosion			

Source: REP, ORGUT, Feb. 2005

Some interesting similarities and differences between the countries can be noted from this table. In all of them, deforestation is one of two main causes of erosion. The other is overgrazing in some of the countries. Half of Bolivia is still unaffected by land degradation, while Ecuador has next to no problem of this kind.

Soils and illicit cultivations

The problem of coca cultivation in Bolivia, Peru and Colombia is another well-known Andean issue. Coca growing (and more recently opium poppy growing in Colombia) is usually thought of as a problem related only to illegal drug production, traffic and consumption, combined with crime, guerrillas and social and public health problems. There seems to be much less awareness of the effect which cultivation of this crop has on the environment.

The main environmental effect of coca and poppy growing in **Colombia** is deforestation (see the table below) with consequent damage to water, soil and biodiversity.

COLOMBIA. DEFORESTATION CAUSED BY COCA AND OPIUM POPPY CULTIVATION			
Year	Ha deforested for coca (cumulative)	Ha deforested for poppy (cumulative)	Ha deforested for marijuana
1993	179.110	57.500	64.446
1994	214.947	76.906	8.910
1995	265.473	98.217	8.895
1996	325.649	122.294	7.479
1997	430.732	150.039	7.500
1998	537.777	181.601	7.500
1999	661.568	218.328	7.500
2000	800.478	260.422	3.000
Source: REP, ORGUT, Feb. 2005			

Preparation of land for illicit cultivation involves burning and carbonising biomass, which adds to greenhouse gas emissions and river sedimentation. The cultivation process requires pesticides and fertilisers and an estimated 200000 gallons of herbicides and 16 000 tonnes of chemical fertilisers

are used every year, ending up in the soil and water. Processing of coca into cocaine needs acetone, hydrochloric acid, ethylic ether and potassium permanganate, which also have a negative effect on ecosystems. It has been calculated that some 750 000 tonnes of all these chemicals have been deposited in the Colombian tropical forest over the last 14 years. Fumigation to destroy coca crops further compounds the damage.

There are similar problems in **Peru** and **Bolivia**. In these cases, soil erosion caused by coca growing appears proportionately even more serious, since much of the cultivation here is on fairly steep slopes, which is less common in Colombia.

Forest

The latest official data on forest and deforestation in the Andean countries are shown in the table below. They have to be taken with some caution, because they are already five years old and the situation in some areas is changing very rapidly. In the case of Ecuador, for instance, the table suggests an annual deforestation rate of 1.2%, while some local sources are now talking of up to 2%.

DEFORESTATION IN THE ANDEAN COUNTRIES						
Country	Land area	Forest area, 2000			Forest cover change 1990-2000	
		Total forest (000 ha)	% of land area	Forest plantations (000 ha)	Annual change (000 ha)	Annual rate of change %
Bolivia	108 438	53 068	48.9	46	- 161	- 0.3
Peru	128 000	65 215	50.9	640	- 269	- 0.4
Ecuador	27 684	10 557	38.1	167	- 137	- 1.2
Colombia	103 871	49 601	47.8	141	- 190	- 0.4
Total for region	367 993	178 441	46.425	994	757	-0.575

Source: REP, ORGUT, Feb. 2005

Even though these data might not be completely accurate, it is still quite clear that all the Andean countries are suffering from serious deforestation. The worst case is Ecuador; it has the lowest proportion of forest land for quite some time and the highest annual rate of deforestation (more than three times that of the other countries). Bolivia can be considered the best case, for the opposite reasons. Total forest plantations in the Andean region cover an area equivalent to only two years' loss of natural forest; but it must be added that most of the deforestation is hitting tropical forests while plantations (e.g. pine and eucalyptus) are industrial and do not have the same environmental value.

The causes of deforestation are, in general terms, the same in all the Andean countries, but the legislation and protection, management and use of the forest resources are quite different from one country to another.

Biodiversity

All the countries of the Andean Community are among the 10 countries in the world with the greatest biodiversity (mega-biodiversity).

In **Bolivia**, 254 plant species are at risk according to the National Biodiversity Strategy. The IUCN Red List (2002) contains 70 plant species. **Peru** has 110 endemic bird species and more than 5 000 endemic plant species. **Ecuador** is third on the world list of countries with the most species of amphibians and also third with regard to birds. **Colombia** has two of the world's most important environmental "hot spots": the tropical Andes and the bio-geographical Chocó. It has the largest number of bird species of any country in the world – 1 721. At present, 112 of them are endangered. More than 1000 native plant species and 24 bird and mammal species are on the verge of extinction.

The causes behind the loss of biodiversity are, in principle, the same in all these countries. The inroads made by agriculture, felling of forests and contamination by oil, mining and other economic activities are destroying and reducing habitats. Fishing, hunting and illegal trade in all kinds of biodiversity must be added to these.

Another common trait among the Andean countries is the existence of numerous and large protected areas. In **Bolivia** there are a total of 40 legally protected areas – but mostly without management. The National System of Protected Areas consists of 20 important areas, covering a total of 176 000 km², which is equivalent to 16% of the entire country. Most of these areas are inhabited by indigenous and peasant communities (a total of 70 000 inhabitants). **Peru** has a complex system of protected areas formed by 10 national parks, 9 national reserves, 6 national sanctuaries, 4 historical sanctuaries, 6 protected forests, 3 communal reserves, 2 hunting reserves, 1 landscape reserve and 13 reserved zones. These comprise the national system of natural areas protected by the state (SINANPE). **Ecuador** has 27 protected areas, covering 19,5% of the country. The situation is similar in **Colombia**.

Unfortunately, a very large proportion of the protected areas in the Andean countries are protected only in theory but not in practice. The widespread poverty in these countries forces people to harness protected resources and the lack of general environmental education and awareness does not help to avoid this. The paucity of government institutions, which lack strength and coordination leads to an absence of effective control and law enforcement. There is a lack of qualified human resources to carry out programmes and projects, of political will to allocate financial resources, decentralise power and open the way for community participation and of general awareness of the environment and sustainable development in both the public and private sector. It should also be pointed out that many protected areas are inhabited or surrounded by indigenous peoples. The general social exclusion of these populations is another factor that contributes to the vulnerability of such areas.

However, there is increasing concern about biodiversity (and the environment in general) in the Andean countries. All of them, individually, have a biodiversity strategy and so does the Andean Community.

Coasts and seas

All the Andean countries, except Bolivia, have very long stretches of coast: Peru and Ecuador on the Pacific and Colombia on the Pacific and the Caribbean. The diversity of situations and problems makes it impossible to take any truly regional approach to the subject.

Peru has the second longest coastline in the CAN (3 080 km) and 790 000 km² of territorial waters. Within these, Peru has the most productive marine environment in the world, due to the Humboldt current. One of the main threats to the coastal areas is the concentration of population

here). At present, 57% of the total population is located within an area of up to a 100 km inland from the coastline, producing a considerable amount of domestic, municipal and industrial contamination. Peru discharges about 435 million m³ of domestic waste annually along the coast, of which 128 200 tonnes are organic. Peru is also the second largest producer of fishmeal, and the fish industry has contributed heavily to the coastal pollution and to depletion of the species used, due to unsustainable fishing practices. Mariculture is becoming an important activity along the northern part of the coast and has potential for further development. However, some problems have affected both production (viral disease) and the environment (environmental impact in mangrove areas). The total area occupied by mariculture is about 4 000 to 5000 ha.

The Galápagos Archipelago in the Pacific, which belongs to **Ecuador** can be considered the most noteworthy and important component of the coastal and sea areas in the Andean countries, in view of its unique ecosystems, biodiversity, endemic species, tourist value, etc. It is probably one of the best-known nature reserves in the world. Galápagos is a UNESCO World Natural Heritage Site. 97% of the surface area of the islands is as a national park (established in 1959), and 133.000 km² of the surrounding sea has been declared a marine reserve (1986). The Ecuadorean Constitution recognises the need to restrict free settlement, residence, property rights and trade in the islands for conservation purposes. The corresponding Law on the Special Regime for the Conservation and Sustainable Development of the Galápagos Province was promulgated in 1998. To date, however, this law seems to have had no practical effect on development in the Galápagos.

In **Colombia** there are two very different coastal areas with totally different situations and problems. The Pacific coast forms the Chocó region, which contains one of the last pristine stretches of coast in tropical America. However, it has been coming under increased pressure for a decade or two. The Government, with international cooperation, has drawn up ambitious development plans for the region and private operators are also interfering more and more. Oil palm plantations are spreading both here and on the Ecuadorean side of the border. Deforestation and loss of biodiversity are two of the main consequences. The Caribbean coast of Colombia (and of Venezuela) is part of the Caribbean region where sedimentation and pollution are the biggest problems: the sediment load in coastal waters totals more than 10 million tonnes per year; excessive use of fertiliser boosts algal population growth and eutrophication in coastal lagoons; between 80 and 90% of waste waters are discharged without treatment.

3. Quality of the environment

Air pollution

Air pollution is a serious problem in many of the large and medium-sized cities in the Andean countries.

In the case of **Bolivia**, very little precise information is available on air pollution, since there is no institution to carry out any monitoring. The impression, however, is that the level of air pollution in the big cities is still low in comparison with that in other countries on the continent, one reason being the stable wind patterns which blow away the contamination. However, industry produces some pollution; oil refineries and mineral processing plants emit arsenic, antimony and sulphurous anhydride, and mining operations produce aluminium and silicon dust. The widespread Bolivian habit of clearing land by burning has taken on such proportions that it has even become an air pollution problem.

The air quality in many **Peruvian** cities is far below standard due to the concentration of industries and, even more so, to the high concentration of vehicles in limited areas in combination with fuels of very low quality. Lima, with 8 million inhabitants, had 67% of the total number of vehicles in the country in 1999. Peruvian gasoline has an enormous sulphur content – much higher than in any other Latin American country – and is not lead-free.

The general air quality situation in **Ecuador** is similar to that in Peru, but considerably less dramatic. The concentration of people, industries and vehicles is less pronounced, gasoline is of much better quality (lower sulphur content, and lead-free gasoline is available) and considerable work has been done on monitoring and controlling air pollution in the biggest cities.

Air quality in the main urban centres in **Colombia** has deteriorated due to human activities, reaching levels that are unacceptable under both national and international legislation and standards. Over the last few years, however, environmental authorities have been able to gain some control of the sources of pollution.

Water contamination

Throughout the entire Andean region, there is an enormous need to install water and sewage treatment plants. The only way to come to grips with this problem is to devise systems that ultimately charge the costs of installation, operation and maintenance to the consumers of water and producers of sewage (industries or households).

Bolivia comes 16th out of 180 countries with regard to availability of water resources. As regards water quality, however, it comes 67th out of 122; the urban population in general does not have good drinking water and the majority of the rural population consume unsafe water. Many of the rivers and lakes and also the groundwater close to the main cities are seriously contaminated by waste water, especially from industries. One of the principal sources of pollution in the country is the mining industry, which discharges acids and metallic and non-metallic ions. Copper, zinc, cadmium, chrome, lead, arsenic and mercury are among the most dangerous heavy metals.

Water pollution is also a serious problem in **Ecuador**, in both urban and rural areas. The country is particularly weak in treatment of urban waste water, from both industries and households. For instance, the small river that runs through the capital Quito has been biologically dead for decades. In purely rural areas, the most common situation is that waste water is discharged directly into streams without any treatment at all.

Water is one of the most polluted and degraded resources in **Peru** and all sectors contribute: households, industry, mining and agriculture. The principal contaminants are general sewage, petrol, toxic substances, minerals, chemical compounds and agrochemicals. Mining and fishing are the most worrying sectors from the point of view of water quality. Only 14% of all sewage in the country is treated properly. In addition, a considerable proportion of the solid waste is dumped directly into rivers, lakes and the sea. Regarding access to drinking water and sanitation in Peru, the figures available show that 88% of the urban and 34% of the rural population have access to clean drinking water, while the figures for sanitation are 89% for the urban and 31% for the rural population. The high concentration of people in mega-cities, but also in smaller cities, has resulted in difficulties in both the supply of clean drinking water and sanitation. This is mainly due to the lack of proper urban development planning and the pressing need to accommodate migrants from the inland parts of the country.

The situation in **Colombia** is similar to that in the other countries.

Solid waste management

Despite poverty and lower consumption levels than in industrialised countries, the Andean countries produce considerable amounts of solid waste: Peru some 5 million tonnes per year and Colombia 9 million tonnes a year. The extent and quality of the management of solid wastes are factors that vary considerably from one country to another, but much more so between big and small cities and rural areas in each of the countries.

Moves to reduce waste have been taken in big cities in Colombia, where there are large-scale recycling programmes on industrial premises. Capital cities and some other big cities have fairly good refuse collection and transfer systems. As regards final disposal, methods such as composting and incineration are seldom or never applied and wastes that are not recycled end up in open-air dumps and landfills. There are landfills in all the Andean capital cities, but that is all there is in the cases of Bolivia, Ecuador and Peru. Other cities in these countries have only open-air dumps, which pose significant health risks. Rural waste management in the Andean countries is extremely precarious, not to say non-existent. At best, in communities with certain concentrations of people, there are designated open-air dumps but hardly any organised refuse collection.

Efforts at public education have so far been limited and infrequent. Recently, however, Colombia has reported some good results following the introduction of environmental awareness education for schoolchildren (also covering the topic of waste management) and similar initiatives are being taken in Peru and Ecuador. As regards financing solid waste management, some cities in Bolivia, Colombia and Ecuador charge fees by adding percentages to utility bills (usually electricity bills). A number of studies have found that this system is highly efficient and, moreover, fair, because there is a relatively high correlation between the volume of waste generated and electricity (or water) consumption.

Climate change

The effects of climate change are now very visible in the Andes, particularly in the form of the melting of glaciers and noticeable changes in the traditional patterns of rainy and dry seasons. From Bolivia, Peru and Ecuador there are firm data on the retreat of glaciers. Ecuador's Antisana glacier, for instance, shrank from 21.2 km² in 1976 to 14.6 km² in 1997. One of the biggest glaciers in Bolivia, Chacaltaña, is expected to disappear completely in 10 years' time. This phenomenon is very disturbing, not only from an aesthetic point of view but also because glaciers are important water reservoirs. Many irrigation systems are ultimately fed by glaciers which help to tide agriculture over the dry seasons.

In Bolivia desertification is progressing, from south to north, in the Lake Titicaca basin. Average annual rainfall is on the decrease. Increased solar radiation, through the depleted ozone layer, has become a real problem for inhabitants in La Paz.

The Andean countries themselves are not large producers of greenhouse gas emissions, nor have they entered into any commitment to reduce such emissions. Nevertheless, they have taken various kinds of action on this matter.

4. Environmental policy: legislative and institutional framework

Over the last few decades, the Andean countries, as well as the Andean Community as a regional entity, have made considerable progress on signing international conventions on environmental issues, on designing plans and strategies and on adopting laws and establishing institutions for environmental management and protection. However, environmental issues still rank relatively low on the regional and national political agendas when it comes to practical action. One common weakness is the limited allocation of budget resources to the Ministries of the Environment and equivalent institutions.

The first joint effort by the Andean Community countries in the area of the environment was the drafting and approval, in 2001, of the “Guidelines for environmental management and sustainable development in the Andean Community”.

In 2001 the CAN also drew up the Regional Biodiversity Strategy, approved by the Andean Council of Foreign Ministers in July 2002. At present, the Andean Committee of Environmental Authorities (CAAM) is in charge of preparing the corresponding Action Plan and project portfolio. The strategy includes a proposal to set up a Biodiversity Institute in Ecuador, which is to be in charge of planning and coordinating research between different institutions at national level. The office of the Andean Parliament in Quito is currently working on this. This undertaking depends on some degree of success in mobilising support from the international community.

In 2003 the Ministers of the Environment (and equivalents) approved the Andean Plan for Follow-up of the Johannesburg Summit on Sustainable Development. This plan defines specific action to be taken by 2005 on three priority themes: climate change; biodiversity; and water and sanitation.

In September 2004 the CAN signed a memorandum of understanding with the Amazon Cooperation Treaty Organisation (OTCA).

The Andean Community, the Andean Development Corporation (Corporación Andina de Fomento - CAF) and UNCTAD have jointly designed an Andean Bio-trade Programme with the aim of promoting investment and trade in products and services derived from biodiversity in accordance with sustainability criteria. All the Andean countries have their own national bio-trade programmes.

In September 2004 the Andean Council of Foreign Ministers approved an “Integrated Plan for Social Development” (PIDS), which includes the environment and sustainable development as one component. It contains one project profile for “Economic Assessment and Sustainable Use of Biodiversity” and another entitled “Programme for Sustainable Management of Water Resources”. One of the purposes of the Plan is to mobilise international support.

5. Environmental cooperation

As in other fields, sub-regional cooperation with the Andean Community in the field of environmental protection is not very developed. Apart from some isolated cooperation programmes such as the support from the UNEP in 2003 for drafting a report on the state of the environment and prospects for the future in the member states (GEOANDINO 2003) and support from the IADB and GTZ for development of a regional biodiversity strategy, very few

international donors have designated protection of the environment as a priority area for cooperation at sub-regional level. This is not surprising given that, generally speaking, very few international donors are cooperating with the Andean Community as a sub-regional entity and those that do so are concentrating mainly on economic cooperation.

6. Recommendations

RECOMMENDATION I. SUPPORT THE ESTABLISHMENT OF A REGIONAL FORUM AND NETWORK FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT

The forum and the network should be made up of the public institutions, private organisations and individuals who deal with the environment and sustainable development and who represent the “environmental conscience” of the CAN countries. The main tasks of the forum and the network would be:

- Promotion of research on sustainable development;
- Dissemination and exchange of information;
- Lobbying at political levels;
- Providing technical support to private and public institutions on sustainable development matters;
- Support for the design of educational curricula on sustainable development;
- Development and implementation of public awareness campaigns on sustainable development and environmental management.

RECOMMENDATION II. IN CONNECTION WITH RECOMMENDATION I, SUPPORT DEMONSTRATION PROJECTS ON LOCAL OR RURAL DEVELOPMENT

These projects should include the concept of productive conservation and, in general, put the emphasis on increased income for the population.

RECOMMENDATION III. SUPPORT EDUCATIONAL AUTHORITIES WITH THE DEVELOPMENT OF EDUCATIONAL CURRICULA CONTAINING SUSTAINABLE DEVELOPMENT COMPONENTS

The aim is to advocate and support changes in educational curricula to include modern concepts of sustainable development and environmental concerns at all levels, from primary school to university. The possibility of using national parks and nature reserves as an educational aid could be explored. The local environment should be used as a learning laboratory.

RECOMMENDATION IV. SUPPORT DECENTRALISATION AND PARTICIPATIVE DEMOCRACY BY STRENGTHENING INSTITUTIONS AT REGIONAL AND LOCAL LEVELS

Decentralisation plans and processes are under way in all the Andean countries, but they are mostly moving slowly and sometimes rather erratically. The operational aspects of environmental management should be handled at regional and local levels. There is a clear will in many provincial and municipal governments, and even at lower levels, to assume responsibilities for the environment even though the necessary technical capacity is not always in place. Support is needed for strengthening institutions at all levels, especially provincial and municipal, to the extent that increased capacity is necessary for an orderly transfer of environmental

responsibilities. The entire process of defining responsibilities and functions to be decentralised also needs technical assistance in many cases.

RECOMMENDATION V. SUPPORT THE ESTABLISHMENT OF PROCEDURES TO DEVELOP MORE USEFUL LAWS, REGULATIONS AND ENVIRONMENTAL STANDARDS

Assistance should be given to the General Secretariat of the Andean Community with establishment of better models and procedures for drafting and sharing environmental laws, regulations and similar instruments (a sort of environmental law “help-desk”).

RECOMMENDATION VI. SUPPORT EDUCATIONAL AND AWARENESS CAMPAIGNS ON ENVIRONMENTAL MATTERS FOR ADULTS AND THE GENERAL PUBLIC

This is an important extension of the formal education mentioned in recommendation III. At present environmental authorities in the Andean countries allocate very few resources and little effort to this kind of activity, the main reason being lack of funding. This recommendation is relevant not only to the poor segments of the population but also to the needs mentioned in connection with awareness and governance.

RECOMMENDATION VII. INTEGRATE PROJECTS ON POVERTY REDUCTION WITH PROJECTS ON SUSTAINABLE MANAGEMENT OF NATURAL RESOURCES

For quite some time poverty reduction programmes and projects have been an important component of international cooperation, as have environmental conservation projects. There are already examples of integration of these two areas but a more conscious effort should be made in this direction.

RECOMMENDATION VIII. SUPPORT RIVER BASIN MANAGEMENT PROGRAMMES

The aim is to work with river basins as areas of operation. A large number of the Andean river (and lake) basins are bi-national. Some major initiatives have already been launched on bi-national basin management (e.g. the Lake Titicaca Bi-national Authority and the Ecuadorean-Peruvian Catamayo-Chira project). In addition to their direct environmental and economic effect, these projects should be important for strengthening regional integration in general. Many river basins require working with one Andean country and one or more “non-Andean” countries (e.g. Brazil).

RECOMMENDATION IX. SUPPORT INVOLVEMENT OF LOCAL POPULATIONS AND APPLICATION OF A PRODUCTIVE CONSERVATION APPROACH IN PROTECTED AREAS

Many “protected” areas in the Andean countries which in reality are unprotected due to lack of resources would be in a better position if local populations were to become involved as active supervisors and, at the same time, users of certain resources in such areas. Combined with application of their traditional knowledge of herbal medicines, use of non-wood products, etc., this approach could be very important both for conservation of biodiversity and for bio-trade and eco-tourism.

RECOMMENDATION X.

SUPPORT ESTABLISHMENT OF MULTI-PURPOSE ENVIRONMENTAL
INFORMATION SYSTEM(S)

The existing databases and information systems are insufficient and uncoordinated, which makes it difficult to identify problems and priorities and to analyse risks and prevent disasters. Introduction of a comprehensive Geographical Information System would be a great help in resource management and a valuable tool for generating and providing information to the public. Such a system could preferably be set up at Andean Community level rather than on a country-by-country basis.